

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE**

SEANCE DU JEUDI 12 FEVRIER 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal : **29**
Nombre de présents participant au vote : 21
Nombre de pouvoirs : 4

Vote Pour : 21
Vote Contre : 0
Abstention : 4

Etaient présents :

M. Bruno GUILBERT, Maire.

Mme Maryse BETOUS, Mme Victoria PACHECO, M. Jean-Michel LEJEUNE,
Mme Valérie FISSET, M. Thierry LARIDON, Adjoints au Maire.

Mme Marie-Thérèse JOUTEL, M. Jean-Charles PEUDEVIN, M. Bertrand RIOULT,
M. Francis DEHAYS, Mme Catherine REBOUL, Mme Marie-Christine DELATTRE,
Mme Isabelle LOUVET, M. Thierry EVE, Mme Séverine COUSIN, M. Nicolas HAREL,
Mme Dominique PARA, M. Pascal MALLET, Mme Martine CARABY, Mme Nathalie
VALEUX-VAN-HOVE, M. Xavier FOUCHER, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code
Général des Collectivités Territoriales :**

M. Victor QUESNEL, (représenté par M. Bruno GUILBERT),
M. Sylvain DELVALLEE, (représenté par M. Francis DEHAYS),
Mme Elena COMTE, (représentée par M. Bertrand RIOULT),
M. Olivier PETIT, (représenté par Mme Séverine COUSIN),

Etaient absents :

Mme Corinne LE BLEIZ-CHATELAIN, M. Éric DUPERRON, M. Christophe DELAHAYE,
M. Hervé CHOLLOIS.

Le 12 janvier 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre
légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur Bruno GUILBERT, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 30 janvier 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie
le 30 janvier 2026. Le quorum étant atteint (15 membres) avec 21 membres présents,
l'assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Maryse BETOUS, Première Adjointe, remplit les fonctions
de Secrétaire en application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des
Collectivités Territoriales.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a lors de sa réunion en date du 11 décembre 2025 procédé au débat d'orientation budgétaire 2026.

Le projet de budget 2026 a été préparé en prenant en compte les principes exposés dans le rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Le budget primitif (BP) 2026 présenté à la Commission Finances lors de sa séance du 04 février 2026, s'équilibre en recettes et en dépenses, à un montant total de **8 085 136.50 €** qui se répartit comme suit :

- en fonctionnement : **6 817 062 €**
- en investissement : **1 268 074.50 €**

Dépenses	BP 2025			BP 2026			
	Réelles	Ordre	Global	Réelles	Ordre	Global	
Fonctionnement	6 064 881,00 €	585 704,00 €	6 650 585,00 €	6 153 594,00 €	663 468,00 €	6 817 062,00 €	2,50%
Investissement	2 410 394,89 €	200 000,00 €	2 610 394,89 €	1 258 074,50 €	10 000,00 €	1 268 074,50 €	-51,42%
	8 475 275,89 €	785 704,00 €	9 260 979,89 €	7 411 668,50 €	673 468,00 €	8 085 136,50 €	-12,70%
Recettes	BP 2025			BP 2026			
	Réelles	Ordre	Global	Réelles	Ordre	Global	
Fonctionnement	6 650 585,00 €	- €	6 650 585,00 €	6 807 062,00 €	10 000,00 €	6 817 062,00 €	2,50%
Investissement	1 824 690,89 €	785 704,00 €	2 610 394,89 €	604 606,50 €	663 468,00 €	1 268 074,50 €	-51,42%
	8 475 275,89 €	785 704,00 €	9 260 979,89 €	7 411 668,50 €	673 468,00 €	8 085 136,50 €	-12,70%

De plus, la comptabilité M57 a assoupli certaines règles budgétaires en termes de fongibilité des crédits. L'assemblée délibérante peut donner délégation à l'ordonnateur pour procéder dans la limite de 7,50 % des dépenses réelles de chacune des 2 sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits aux dépenses de personnel (article L-5217-10-9 du CGCT).

L'autorisation est annuelle et ces mouvements de crédits font l'objet d'une communication à l'assemblée délibérante au plus proche conseil suivant la décision.

Cela étant exposé,

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Considérant que le budget primitif 2026 constate les principes de l'équilibre en recettes et en dépenses ;

Considérant que les RAR 2025 sont repris sans nécessité de financement par reprise des résultats 2025 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DECIDE :

- **D'APPROUVER LE BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2026 TEL QUE PRESENTE CI-APRES ;**
- **D'APPROUVER LA REPRISE DES RAR AU BUDGET PRIMITIF EN DEPENSES ET RECETTES FINANCES PAR LES RECETTES PROPRES DE L'EXERCICE 2026 ET SANS REPRISE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 ;**
- **D'APPROUVER LE VOTE AU CHAPITRE POUR LE FONCTIONNEMENT ET LE VOTE AU CHAPITRE ET A L'OPERATION POUR L'INVESTISSEMENT ;**
- **D'AUTORISER LE MAIRE A PROCEDER A DES MOUVEMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE, A L'EXCLUSION DES CREDITS RELATIFS AUX DEPENSES DE PERSONNEL, DANS UNE LIMITE FIXEE A L'OCCASION DU BUDGET ET NE POUVANT DEPASSER 7,5 % DES DEPENSES REELLES DE CHACUNE DES SECTIONS, TAUX MAXIMAL AUTORISE ;**
- **D'AUTORISER LE MAIRE A INTERVENIR ET A SIGNER TOUS LES DOCUMENTS NECESSAIRES.**

NOTE DE PRESENTATION

PREAMBULE.....	6
I. LA VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2026	7
A. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES	7
B. SYNTHÈSE DES ÉQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2026.....	7
II. LA VUE DÉTAILLÉE DU BUDGET PRIMITIF 2026	9
A. SECTION DE FONCTIONNEMENT	9
A.1 Recettes de fonctionnement.....	10
A.2 Dépenses de fonctionnement.....	14
B. LA DETTE ET LES ÉPARGNES.....	21
C. SECTION D'INVESTISSEMENT	24
C.1 Recettes d'investissement.....	26
C.2 Dépenses d'investissement	27
III. RATIOS LEGAUX.....	32

Contexte budgétaire et incertitudes liées au projet de loi de finances pour 2026

Au moment de l'élaboration du budget primitif 2026, la situation du projet de Loi de Finances (PLF) pour l'année en cours présentait un niveau d'incertitude déterminant, dans un contexte marqué par une instabilité politique nationale, elle-même liée à l'absence de majorité absolue à l'Assemblée nationale.

Ce projet, initialement préparé par le Gouvernement Bayrou – démissionnaire en septembre 2025 à la suite d'un vote de défiance – a été repris et légèrement modifié par le Gouvernement Lecornu 2 avant d'être présenté en Conseil des ministres le 14 octobre 2025.

Bien que cette date soit intervenue tardivement dans le calendrier parlementaire, elle permettait, en théorie, de respecter les délais constitutionnels fixés à l'article 47 : un examen maximal de 70 jours (dont 40 pour l'Assemblée nationale et 15 pour le Sénat en première lecture).

Depuis lors, sont intervenues :

- la promulgation de la loi spéciale (art. 47 Constitution et 45 LOLF) le 26/12/2025 ;
- la promulgation du décret n°2025-1397 portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics le 29/12/2025 ;
- la promulgation de deux circulaires de mise en œuvre du décret :
 - *Circulaire interministérielle relative à la mise en œuvre du décret de services votés à compter du 1er janvier 2026 : mise en place d'une régulation budgétaire renforcée ;*
 - *Circulaire relative à la gestion budgétaire de l'État et des organismes publics et opérateurs financés par l'État pendant la période des services votés en 2026.*
- la reprise des travaux parlementaires depuis le 13 janvier 2026.

Implications pour Franqueville-Saint-Pierre : Les données retenues dans le présent rapport s'appuient sur la version initiale du PLF 2026, déposée devant l'Assemblée nationale le 14 octobre 2025. Les prévisions budgétaires concernant la Ville pour l'exercice 2026 ont donc été établies sur cette base, ce qui les expose à un degré d'incertitude.

Les ajustements nécessaires, interviendront en cours d'année par le biais du budget supplémentaire ou, le cas échéant, d'une décision modificative.

I. LA VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2026

A. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Pour mémoire, le BP 2026 est construit sans affectation du résultat 2025.

Le BP 2026 a été élaboré en respectant les objectifs présentés dans le cadre du ROB :

- Financer les dépenses de fonctionnement contraintes ;
- Limitier la progression des autres dépenses de fonctionnement tout en garantissant le financement des charges nouvelles ;
- Préserver la capacité d'épargne ;
- Soutenir l'investissement pour financer les reports des crédits de paiement des autorisations de programmes et des restes à réaliser sans obérer la programmation de la nouvelle municipalité qui s'installera en mars 2026.

Le budget pour 2026 totalise :

Dépenses	BP 2025			BP 2026			
	Réelles	Ordre	Global	Réelles	Ordre	Global	
Fonctionnement	6 064 881,00 €	585 704,00 €	6 650 585,00 €	6 153 594,00 €	663 468,00 €	6 817 062,00 €	2,50%
Investissement	2 410 394,89 €	200 000,00 €	2 610 394,89 €	1 258 074,50 €	10 000,00 €	1 268 074,50 €	-51,42%
	8 475 275,89 €	785 704,00 €	9 260 979,89 €	7 411 668,50 €	673 468,00 €	8 085 136,50 €	-12,70%
Recettes	BP 2025			BP 2026			
	Réelles	Ordre	Global	Réelles	Ordre	Global	
Fonctionnement	6 650 585,00 €	- €	6 650 585,00 €	6 807 062,00 €	10 000,00 €	6 817 062,00 €	2,50%
Investissement	1 824 690,89 €	785 704,00 €	2 610 394,89 €	604 606,50 €	663 468,00 €	1 268 074,50 €	-51,42%
	8 475 275,89 €	785 704,00 €	9 260 979,89 €	7 411 668,50 €	673 468,00 €	8 085 136,50 €	-12,70%

Les présentations sont faites de budget primitif à budget primitif sans intégration des budgets supplémentaires et décisions modificatives et sans revue financière des politiques publiques communales au regard du contexte des élections municipales et de la fin de la mandature 2020-2026.

B. SYNTHÈSE DES ÉQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2026

DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN ÉVOLUTION : 2.35 %

Au BP 2026, les recettes réelles de fonctionnement atteignent 6,807 M€ (hors opérations d'ordre) soit une évolution de 156k€ par rapport au BP 2025.

Cette évolution concerne les produits de services projetés à +7.55% soit +40k€ ainsi que les impôts et taxes (chapitres 73 et 731) avec une augmentation liée à la reprise des transactions immobilières et les droits de mutations (+43% soit + 85k€).

Sur la fiscalité directe, les bases fiscales connaissent une évolution de 0.8% contre 1.7% en 2025.

De leur côté, les dotations versées par l'Etat (DGF, compensations de fiscalité directe et compensation taxe professionnelle) totalisent 732k€ au BP 2026, en diminution de -7.29 %.

Les autres recettes de fonctionnement hors fiscalité (produits des services, autres participations reçues, produits des immeubles, etc.) sont inscrites à hauteur de 1.1 M€ et sont en très légère augmentation en 2026 (+1.1%).

UNE PROGRESSION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CONTENUE : + 1.46 %

Les dépenses de fonctionnement (hors charges financières) s'élèvent à 6.153 M€. Elles progressent de 1.46%.

Cette progression intègre :

- *une augmentation des charges à caractère général de +4.43%*
- *une augmentation contenue de la masse salariale de + 2.15%*
- *une augmentation des autres charges de gestion courante de + 5.84%*
- *une diminution des atténuations de produits de -9.08%*

L'annuité de la dette (493k€) évolue de -34.19%.

DES SOLDES D'EPARGNE QUI RESTENT SOLIDES

En neutralisant l'impact des événements conjoncturels, les soldes intermédiaires de gestion sont consolidés au BP 2026 :

- L'épargne de gestion (recettes - dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette) atteint 887k€, en recul à -1.09% ;
- L'épargne brute (épargne de gestion - intérêts de la dette) est de 801 k€, en augmentation de +0.43 % ;
- L'épargne nette (autofinancement disponible après remboursement du capital de la dette) se chiffre à 393 k€, en augmentation de 167 %.

UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT : 1.2 M€ HORS DEPENSES D'ORDRE

La programmation des investissements 2026 est marquée par la clôture de la mandature et la mise en place d'une nouvelle municipalité.

PAS D'INSCRIPTION D'UN NOUVEL EMPRUNT

Les investissements du BP 2026 sont financés par des recettes propres (subventions d'équipement, dotations et auto-financement).

UN ENDETTEMENT PREVISIONNEL

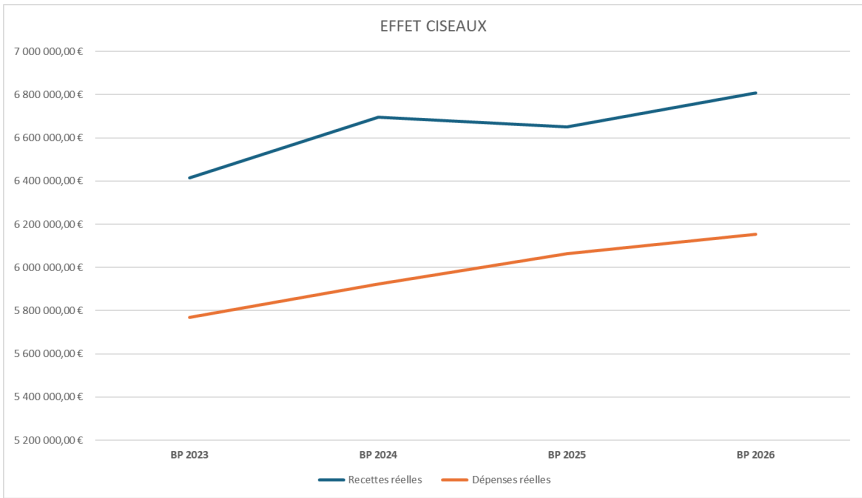
Le stock de la dette s'est réduit à 3.4 M€ fin 2025. Compte tenu du capital qui sera remboursé (408 k€), l'endettement prévisionnel de la ville est de 2.9 M€ à la fin de l'exercice 2026.

Le ratio de désendettement (dette / épargne brute) se maintient largement en dessous de la barre des 5 ans : 3.73 années au BP 2026.

En conclusion, malgré la conjugaison d'une inflation résiduelle mais persistante et des recettes en contraction, les grands équilibres financiers de la commune de Franqueville-Saint-Pierre sont préservés dans le budget 2026.

II. LA VUE DETAILLEE DU BUDGET PRIMITIF 2026

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT



Une section de fonctionnement qui voit ses recettes en légère augmentation de +2.35% et des dépenses de fonctionnement contenues à +1.46% ; alors que des mesures significatives à l’instar d’une inflation encore présente (1.3% en 2026) et des charges de personnels qui augmentant par décisions législatives et réglementaires (augmentation de la CNRACL de 3 points).

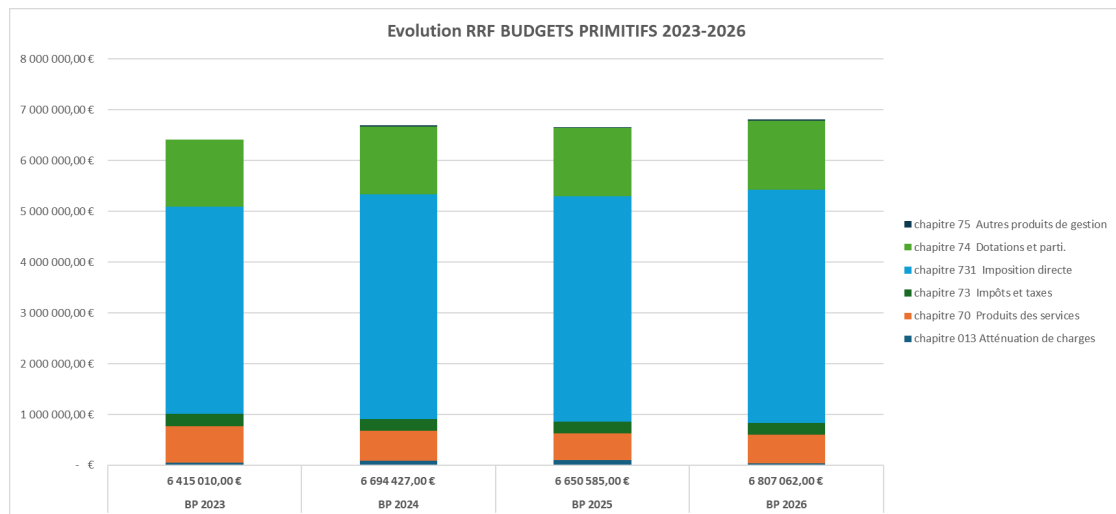
Les intérêts d’emprunts diminuent en 2026 de – 13.38% (soit -13k€). Enfin, le budget 2026 comprend un niveau de provisions de 150 k€. En effet, en application des principes de prudence et de sincérité budgétaire, la constitution de provisions permet à la ville de faire face à des risques et charges sans déséquilibrer le budget dans son ensemble et mettre en péril la bonne réalisation des actions prévues.

Section de fonctionnement - Recettes						
	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	évol BP 26/BP 25	
Recettes réelles	6 415 010,00 €	6 694 427,00 €	6 650 585,00 €	6 807 062,00 €	2,35%	156 477,00 €
chapitre 013 Atténuation de charges	56 000,00 €	91 000,00 €	100 000,00 €	35 000,00 €	-65,00%	65 000,00 €
chapitre 70 Produits des services	712 000,00 €	581 600,00 €	530 000,00 €	570 000,00 €	7,55%	40 000,00 €
chapitre 73 Impôts et taxes	239 410,00 €	235 402,00 €	223 554,00 €	229 205,00 €	2,53%	5 651,00 €
chapitre 731 Imposition directe	4 079 000,00 €	4 424 695,00 €	4 435 738,00 €	4 584 529,00 €	3,35%	148 791,00 €
chapitres 73 & 731 Impôts et taxes	4 318 410,00 €	4 660 097,00 €	4 659 292,00 €	4 813 734,00 €	3,31%	154 442,00 €
chapitre 74 Dotations et parti.	1 328 600,00 €	1 328 106,00 €	1 346 250,00 €	1 359 959,00 €	1,02%	13 709,00 €
chapitre 75 Autres produits de gestion	- €	26 480,00 €	10 000,00 €	25 000,00 €	150,00%	15 000,00 €
chapitre 76 produits financiers	- €	7 144,00 €	5 043,00 €	3 369,00 €	-33,19%	1 674,00 €
chapitre 77 produits exceptionnels						
chapitre 78 reprise sur amort prov						
Recettes d'ordre	- €	80,00 €	- €	10 000,00 €		10 000,00 €
chapitre 042 Opé. Ordre transferts entre section	- €	80,00 €	- €	10 000,00 €		
R002	- €	- €	- €	- €		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 415 010,00 €	6 694 507,00 €	6 650 585,00 €	6 817 062,00 €	2,50%	166 477,00 €

Section de fonctionnement - Dépenses						
	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	évol BP 26/BP 25	
Dépenses réelles	5 768 107,00 €	5 923 989,00 €	6 064 881,00 €	6 153 594,00 €	1,46%	88 713,00 €
chapitre 014 Atténuation de produits	72 000,00 €	62 778,00 €	55 400,00 €	50 368,00 €	-9,08%	5 032,00 €
chapitre 011 Chg à caractère général	1 588 500,00 €	1 600 000,00 €	1 580 000,00 €	1 650 000,00 €	4,43%	70 000,00 €
chapitre 012 Chg de personnel	3 570 000,00 €	3 714 000,00 €	3 720 000,00 €	3 800 000,00 €	2,15%	80 000,00 €
chapitre 65 Autres charges de gestion courante:	429 500,00 €	373 000,00 €	393 000,00 €	415 945,00 €	5,84%	22 945,00 €
chapitre 66 Charges Fin.	84 370,00 €	88 386,00 €	106 481,00 €	86 281,00 €	-18,97%	20 200,00 €
chapitre 67 Charges except.	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00%	- €
chapitre 68 Dotations aux provisions	22 737,00 €	84 825,00 €	209 000,00 €	150 000,00 €	-28,23%	59 000,00 €
Dépenses d'ordre	646 903,00 €	770 518,00 €	585 704,00 €	663 468,00 €	13,28%	77 764,00 €
chapitre 023 Vir. Section invest	500 798,00 €	570 518,00 €	385 704,00 €	413 468,00 €	7,20%	27 764,00 €
chapitre 042 Opé. Ordre transferts entre section	146 105,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	250 000,00 €	25,00%	50 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 415 010,00 €	6 694 507,00 €	6 650 585,00 €	6 817 062,00 €	2,50%	166 477,00 €
ratio rigidité RH	61,89%	62,69%	61,34%	61,75%		

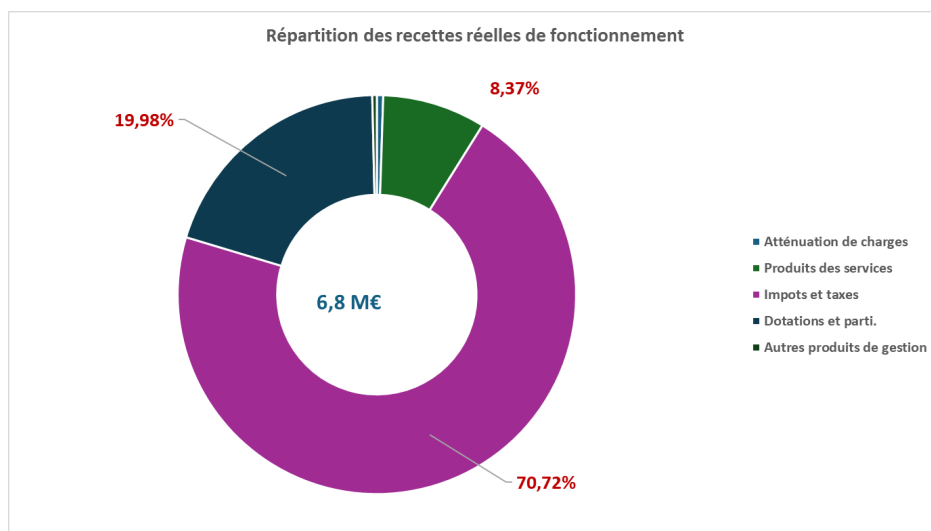
A.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont envisagées à 6,807 M€ (hors opérations d'ordre) avec une légère évolution de +2.35% (soit +156 k€) par rapport au BP 2025.



Section de fonctionnement - Recettes						
	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	évol BP 26/BP 25	
Recettes réelles	6 415 010,00 €	6 694 427,00 €	6 650 585,00 €	6 807 062,00 €	2,35%	156 477,00 €
chapitre 013 Atténuation de charges	56 000,00 €	91 000,00 €	100 000,00 €	35 000,00 €	-65,00%	65 000,00 €
chapitre 70 Produits des services	712 000,00 €	581 600,00 €	530 000,00 €	570 000,00 €	7,55%	40 000,00 €
chapitre 73 Impôts et taxes	239 410,00 €	235 402,00 €	223 554,00 €	229 205,00 €	2,53%	5 651,00 €
chapitre 731 Imposition directe	4 079 000,00 €	4 424 695,00 €	4 435 738,00 €	4 584 529,00 €	3,35%	148 791,00 €
chapitres 73 & 731 Impôts et taxes	4 318 410,00 €	4 660 097,00 €	4 659 292,00 €	4 813 734,00 €	3,31%	154 442,00 €
chapitre 74 Dotations et parti.	1 328 600,00 €	1 328 106,00 €	1 346 250,00 €	1 359 959,00 €	1,02%	13 709,00 €
chapitre 75 Autres produits de gestion	- €	26 480,00 €	10 000,00 €	25 000,00 €	150,00%	15 000,00 €
chapitre 76 produits financiers	- €	7 144,00 €	5 043,00 €	3 369,00 €	-33,19%	1 674,00 €
chapitre 77 produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	-	-
chapitre 78 reprise sur amort prov	- €	- €	- €	- €	-	-
Recettes d'ordre	- €	80,00 €	- €	10 000,00 €		10 000,00 €
chapitre 042 Opé. Ordre transferts entre section	- €	80,00 €	- €	10 000,00 €		
R002	- €	- €	- €	- €		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 415 010,00 €	6 694 507,00 €	6 650 585,00 €	6 817 062,00 €	2,50%	166 477,00 €

La répartition des recettes réelles de fonctionnement 2026 se présente comme suit :



	BP 2026	%
Atténuation de charges	35 000 €	0,51%
Produits des services	570 000 €	8,37%
Impôts et taxes	4 813 734 €	70,72%
Dotations et parti.	1 359 959 €	19,98%
Autres produits de gestion	25 000 €	0,37%
Recettes réelles	6 807 062 €	

• Evolution des produits :

Le chapitre 70 « Produits des services » (recettes restauration scolaire, spectacles...) est projeté à 570k€ (soit +7.55% +40k€) par rapport au BP 2025 notamment sur les recettes issues des activités relevant de la politique Education Enfance Jeunesse.

• Evolution des impôts et taxes :

Dans le cadre du passage en M57, l'imposition directe apparaît dans un compte valant chapitre au 731 « imposition directe ». Afin de faciliter l'exercice de comparaison, le cumul est réalisé (chapitre 73 + chapitre 731).

Les impositions directes, impôts et taxes sont projetés en augmentation 3.31% par rapport au BP 2025.

Sur le Chapitre 73 « impôts et taxes », une évolution est envisagée à 2.53% soit 5,6 k€ dans l'attente des notifications post adoption de la Loi de Finances 2026. Cette année, un maintien est envisagé sur la dotation de solidarité versée par l'EPCI – Métropole Rouen Normandie à 65k€ ; les autres postes FNGIR et FPIC sont maintenus à un niveau identique.

Sur le Chapitre 731 « Imposition directe », une évolution de +3.35% soit 148 k€ avec l'effet notable des droits de mutation.

Pour autant cela cache des disparités entre augmentation et recul de certains postes de recettes :

- Un dynamisme important des droits de mutations constaté en 2025 avec une projection en 2026 à 280 k€ soit +43% par rapport au BP 2025 ; il conviendra de rester prudent sur ce volet de recettes en fonction des taux directeurs et de la capacité des ménages ;
- Une fiscalité communale moins dynamique avec des bases qui vont être réévaluées de +0.8% ; soit en recettes +1.46% (+63k€) ;
- Une stabilité de la Part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) à 130 k€ *[Pour mémoire, la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 a réformé les mécanismes de taxation sur la consommation finale d'électricité, dans une logique d'harmonisation à l'échelle nationale de l'ensemble des taxes existantes (taxe communale, taxe départementale et taxe intérieure) et de transfert de leur gestion à l'Etat (Direction générale des finances publiques)].*
Concrètement, à compter de 2023, la mise en œuvre de la réforme s'est traduite par la fin de la perception directe de la TCCFE par la Ville auprès des fournisseurs d'électricité.
- Une stabilité de la TLPE à 45 k€ ;
- Une stabilité des droits de place à 9 k€ (+500€).

Evolution de la fiscalité en 2026 – éléments à retenir :

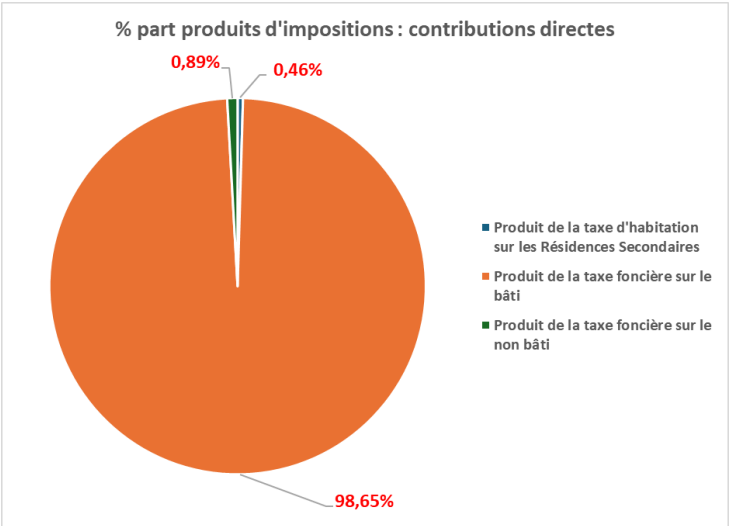
Pour mémoire, les bases fiscales correspondent au revenu cadastral et constituent la base d'imposition de la taxe foncière. Ce revenu est égal à la valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement de 50%. La valeur locative cadastrale correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. L'abattement forfaitaire prend en compte quant à lui les frais de gestion, d'assurance, d'amortissement, d'entretien et de réparation.

Montant d'impôt dû = base imposable (assiette de l'impôt) x taux d'imposition
--

Ainsi, depuis l'année 2023 incluse, la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) a été définitivement supprimée à l'échelle nationale et plus aucun contribuable n'en est donc redevable.

Par ailleurs, depuis l’année 2021 incluse, cette réforme fiscale a significativement modifié la structure du produit fiscal perçu par la Ville. En effet, les recettes de fiscalité directe locale de la commune reposent désormais, à plus de 98%, sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (après transfert de la part départementale), les moins de 2 % restants étant, quant à eux, issus :

- de la taxe d’habitation sur les résidences secondaires (et autres locaux meublés non affectés à l’habitation principale) ;
- de la taxe d’habitation sur les logements vacants ;
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.



	Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	Produit de la taxe foncière sur le bâti	Produit de la taxe foncière sur le non bâti
% part produits	0,46%	98,65%	0,89%
Produits	19 108 €	4 064 926 €	36 496 €

La progression des recettes fiscales entre 2025 et 2026 ne traduit, en aucun cas, une augmentation de la pression fiscale décidée par la Ville de Franqueville-Saint-Pierre.

En 2026, la Ville a en effet décidé de **maintenir l’ensemble des taux d’imposition au même niveau qu’en 2025**, incluant celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Toutefois, malgré cette stabilité des taux d’imposition, **le produit de fiscalité directe perçu par la Ville devrait toutefois connaître, en 2026, une progression estimée à + 1,56 % par rapport au BP 2025** (hors recettes supplémentaires exceptionnelles de taxes d’habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants), en raison, essentiellement, de l’actualisation légale des bases en 2026.

En effet, depuis la loi de finances initiale pour 2017, l’actualisation légale des bases des locaux industriels et d’habitation pour une année N (2026) est calculée et appliquée de manière automatique sur la base de la variation entre l’indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) du mois de novembre de l’année N-1 (2025 en l’occurrence) et celui du même mois de l’année N-2 (2024).

Compte-tenu de la poursuite du ralentissement de l’inflation en 2025 et sauf modification par le Parlement dans le cadre de l’examen du projet de loi de finances 2026, et au vu des chiffres provisoires de l’inflation à fin novembre publiés le 28 novembre par l’INSEE, **l’actualisation légale devrait s’élever à + 0,8% en 2026, soit le niveau retenu par la Ville pour la construction du BP 2026 contre 0.9% dans le cadre des orientations budgétaires 2026.**

- **Evolutions des dotations et participations :**

Le chapitre 74 « Dotations et participations » connaît une stabilisation par rapport au BP 2025 à + 1.02% soit +13 k€.

Sur les participations relatives à l'Education Enfance Jeunesse au BP 2025, elles représentaient 556 181 € et sont projetées en 2026 à 587 500 € soit une évolution de +5.63% (soit +31 319 €) avec une augmentation significative des participations liées à la cantine à 1€ eu égard aux actions menées dans le cadre de la loi Egalim et qui bonifie les participations (entre 2024 et 2025, les recettes versées par l'Etat au titre de la cantine à 1 € ont doublé à 50k€).

Au titre de la DGF (dotation globale de fonctionnement) versée par l'Etat, composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation, le BP 2025 qui sert de référence avait été minoré au regard de l'absence de loi de Finances 2025 au moment de l'adoption du budget 2025.

En juin 2025, la DGF notifiée était répartie comme suit :

- sur la dotation forfaitaire : 311 417 €
- sur la dotation de solidarité rurale : 120 061 €
- sur la dotation nationale de péréquation : 13 802€

Aussi, la comparaison de BP à BP ne permet pas de mesurer les impacts de l'écèlement tel qu'envisagé dans la Loi de Finances 2026, soit pour 2026 :

- sur la dotation forfaitaire : 286 708 € (-24 k€ -7.93%)
- sur la dotation de solidarité rurale : 139036 € (+18 975€ +15.80%)
- sur la dotation nationale de péréquation : 16 563 € (+ 2 761€ +20%)

Soit -0.67% par rapport aux notifications de DGF 2025.

Comme en 2025, la Ville n'a pas reçu sa notification au titre de la DGF celle-ci étant attendu pour l'été ; pour le moment la commune perçoit la DGF ainsi que toutes les autres dotations sur la base des montants N-1, les notifications attendues cet été permettront de connaître les ajustements à venir.

Pour les compensations versées par l'Etat au titre des exonérations des taxes foncières pour les locaux industriels (baisse des impôts de production) et de la taxe habitation, il est projeté une diminution notable (-24.62% -78 k€ pour le foncier industriel).

Il est également confirmé au titre des dispositions budgétaires nationales de 2026, la sortie du mécanisme de compensation de la DC RTP.

Enfin, l'attribution de compensation du fonds départemental de la TP est envisagée en très légère baisse par rapport aux notifications 2025 de -2k€.

- **Evolutions des produits exceptionnels, de gestion :**

Les autres produits de gestion (chapitre 75) sont envisagés en hausse de +15 k€.

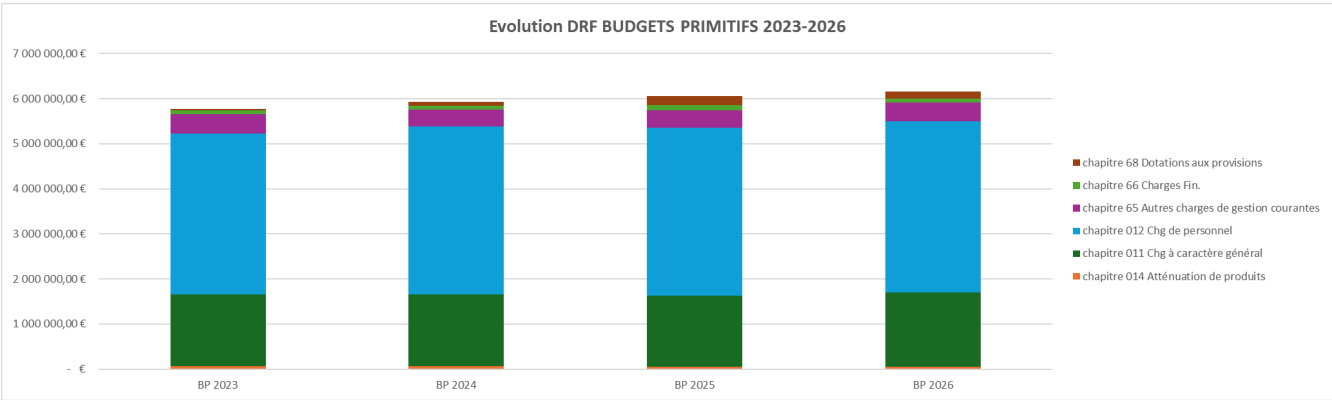
- **Evolutions des atténuations de charges :**

Les atténuations de charges (chapitre 013) sont envisagées en baisse à 35 k€ par rapport à 2025 (soit -65 k€) pour faire écho à une diminution notable des arrêts maladie de longue durée évoquée dans le cadre des orientations budgétaires. Ce chapitre prend en compte les remboursements de l'assurance statutaire de la collectivité et de la CPAM.

A.2 Dépenses de fonctionnement

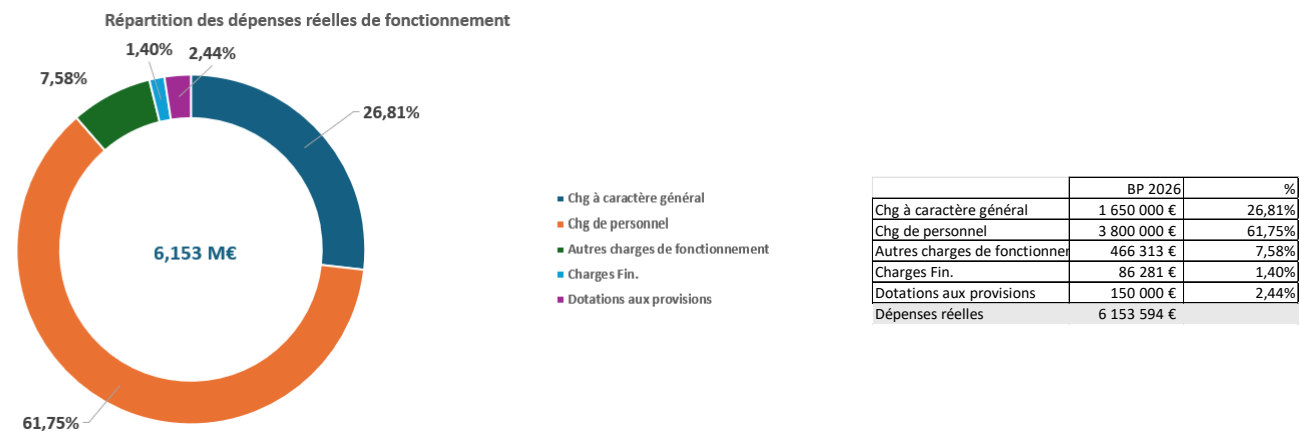
Les dépenses de fonctionnement connaissent une augmentation de +4,43% au BP 2025 (+88 k€) à 6.153 M€.

La section de Fonctionnement reste impactée par l'inflation moyennée projetée sur 2026 à 1.3%.



Section de fonctionnement - Dépenses							
		BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	évol BP 26/BP 25	
Dépenses réelles		5 768 107,00 €	5 923 989,00 €	6 064 881,00 €	6 153 594,00 €	1,46%	88 713,00 €
chapitre 014	Atténuation de produits	72 000,00 €	62 778,00 €	55 400,00 €	50 368,00 €	-9,08%	5 032,00 €
chapitre 011	Chg à caractère général	1 588 500,00 €	1 600 000,00 €	1 580 000,00 €	1 650 000,00 €	4,43%	70 000,00 €
chapitre 012	Chg de personnel	3 570 000,00 €	3 714 000,00 €	3 720 000,00 €	3 800 000,00 €	2,15%	80 000,00 €
chapitre 65	Autres charges de gestion courante:	429 500,00 €	373 000,00 €	393 000,00 €	415 945,00 €	5,84%	22 945,00 €
chapitre 66	Charges Fin.	84 370,00 €	88 386,00 €	106 481,00 €	86 281,00 €	-18,97%	20 200,00 €
chapitre 67	Charges except.	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00%	- €
chapitre 68	Dotations aux provisions	22 737,00 €	84 825,00 €	209 000,00 €	150 000,00 €	-28,23%	59 000,00 €
Dépenses d'ordre		646 903,00 €	770 518,00 €	585 704,00 €	663 468,00 €	13,28%	77 764,00 €
chapitre 023	Vir. Section invest	500 798,00 €	570 518,00 €	385 704,00 €	413 468,00 €	7,20%	27 764,00 €
chapitre 042	Opé. Ordre transferts entre section	146 105,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	250 000,00 €	25,00%	50 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 415 010,00 €	6 694 507,00 €	6 650 585,00 €	6 817 062,00 €	2,50%	166 477,00 €
ratio rigidité RH		61,89%	62,69%	61,34%	61,75%		

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2026 se présente comme suit :



- Evolutions des charges à caractère général :

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » connaît une augmentation de +4.43% soit +70 k€ au BP 2025.

Les charges à caractère général correspondant essentiellement aux dépenses de gestion quotidienne de la collectivité (contrats avec des prestataires, consommations de fluides, etc.), les charges à caractère général sont en hausse contenue de +4.43 % par rapport au BP 2025 et s'élèvent à 1,650 M€.

Cette évolution intervient dans un contexte, à la fois, d'inflation toujours présente même si elle reflue à 1.3%.

Malgré un contexte complexe et très incertain (relative accalmie sur les marchés, mais précaire, en particulier pour ce qui concerne les prix du gaz, volatilité potentielle liée à une situation internationale instable sur le plan géopolitique), les charges énergétiques (cumul électricité + gaz + fuel) de la Ville sont anticipées en stabilisation dans le BP 2026 par rapport au BP 2025.

Les principaux postes de dépenses marquent donc une stabilisation et permettent de contenir des postes qui connaissent une augmentation plus significative tels que les contrats de prestations de services, l'entretien de certains espaces publics ou bâtiments publics avec une externalisation choisie pour venir en soutien des effectifs municipaux.

Pour mémoire :

- *l'externalisation de l'entretien des salles et bâtiments communaux comprend l'ensemble des bâtiments sauf les écoles, l'espace Bourvil ainsi que la salle RAGOT (pour un coût annuel en année pleine 140 k€) ; les marchés arrivant à l'échéance sur 2026, il conviendra de retravailler la projection entre recrutements/externalisations.*
- *l'externalisation de l'entretien des espaces verts comprend la route de Paris, les cimetières et les grandes surfaces à savoir les secteurs VAL THIERRY et GALILEE (pour un coût annuel en année pleine de 135 k€).*

Depuis 2020, la collectivité a procédé à la suppression de 5,74 équivalents temps plein (ETP), répartis entre les services des espaces verts (4 ETP) et des moyens généraux (1,74 ETP dédiés à l'entretien des bâtiments communaux). Ces ajustements ont été réalisés dans le cadre de mobilités internes, des fins de détachements ou de départs pour invalidité, notamment des mises à la retraite.

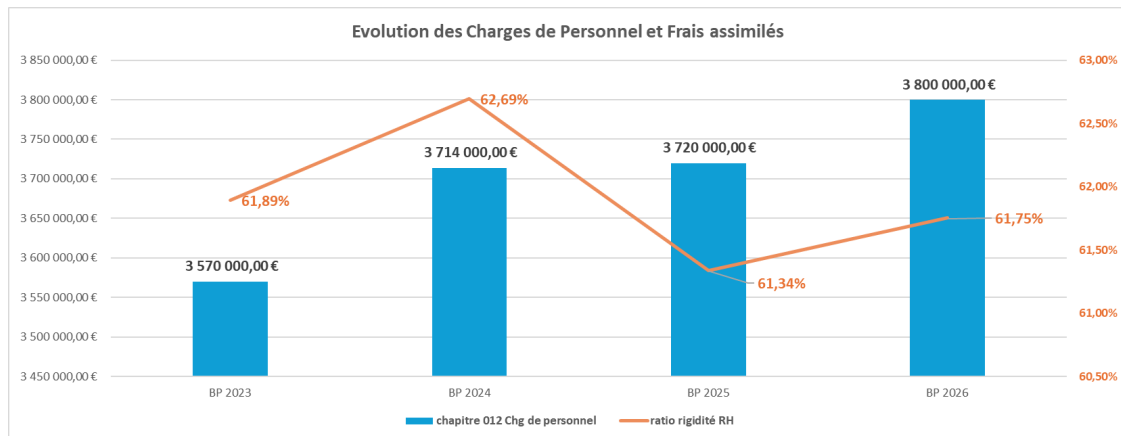
Afin de **prendre le temps nécessaire à une réorganisation structurée** des services techniques, la Ville a opté pour une externalisation temporaire de certaines missions. Cette approche permettra notamment en 2026 dans le cadre des politiques mises en place :

- **d'évaluer les besoins prioritaires**, en particulier en matière de maintenance bâtementaire ;
- **de réexaminer** l'adéquation entre les postes, les compétences et les exigences opérationnelles ;
- **d'identifier** les besoins en formation et en recrutement ;
- **d'optimiser les cycles de travail** en fonction des réalités du terrain.

Cette période transitoire vise ainsi à **consolider une organisation durable**, en alignant les ressources humaines sur les enjeux actuels et futurs des services municipaux.

- **Evolutions des charges de personnel :**

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) connaissent une stabilisation à +2.15% (+80 k€) par rapport au BP 2025.



Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) connaissent une augmentation de +2.15% soit +80 K€ par rapport au BP 2025.

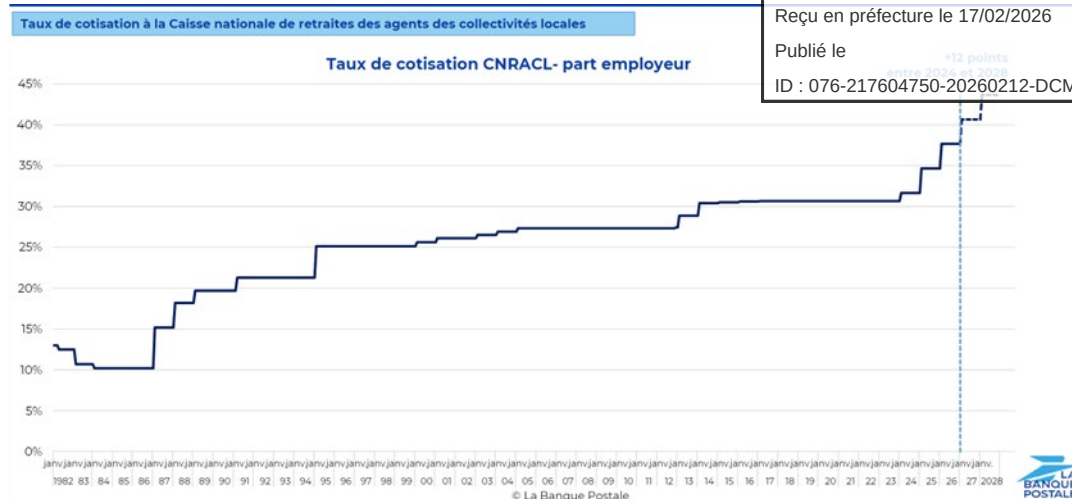
Pour mémoire, ont été intégrés dans les effectifs communaux, les personnels relevant de l'animation avec la reprise en régie des activités périscolaires et extrascolaires soit plus 700k€ (14 agents affectés à ces missions et à un recours aux vacataires en complément pour les périodes de vacances scolaires et camps estivaux).

Le Pôle Education Enfance Jeunesse regroupant les Affaires scolaires (ATSEM), la Restauration, la Structure Multi Accueil les 3 Pommes et l'Enfance Jeunesse (animateurs) représente près de 1,5 M€ (charges comprises) soit plus de 39% du total des charges de personnel.

Concernant l'ARE, l'allocation de retour à l'emploi, versée aux agents publics privés d'emploi (fin de contrat notamment), son versement est projeté à près de 50 k€ en 2026 avec la constitution d'une provision ; l'ARE est versée à titre principal pour des animateurs dont le contrat n'a pas été reconduit. En effet, les collectivités peinent à stabiliser les recrutements et les carrières sur le secteur de l'animation notamment au regard des choix personnels des agents (*travail pendant les études, les reconversions professionnelles etc. ; l'animation ne représente pas pour la majorité un choix de carrière à long terme*).

Pour l'exercice 2026, plusieurs paramètres réglementaires et variables viennent impacter la masse salariale de la collectivité. Ces éléments, pour partie subis et pour partie maîtrisés, doivent être intégrés dans la construction budgétaire afin d'assurer une prévision réaliste et conforme aux obligations légales. Voici une synthèse des principaux facteurs à prendre en compte :

- **Cotisation CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) :** augmentation du taux de cotisation patronale CNRACL passe de **31,65 % à 34,65 %** au 1er janvier 2026, soit une hausse de **3 points**. Cette augmentation est lissée sur quatre ans (jusqu'en 2028) par décret, avec un impact immédiat de **+3 points en 2026**.



- **Cotisation URSSAF maladie** : augmentation du taux de cotisation patronale maladie passe de **8,88 %** à **9,88 %** au 1er janvier 2026, soit **+1 point**.
- **SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance)** : Le montant du SMIC horaire brut est fixé à 12,02 euros, soit 1 823,03 euros bruts mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires. Le minimum garanti est porté à 4,25 euros.
- **Indemnité différentielle** : En l'absence d'ajustement simultané du minimum de traitement dans la fonction publique (toujours indexé sur l'indice majoré 366, soit **1 801,74 euros bruts mensuels**), ce dernier devient inférieur au SMIC. De ce fait, les agents rémunérés sur la base de l'indice minimum de traitement (IM 366) doivent percevoir une **indemnité différentielle**.
 - **Agents concernés** : les agents de catégorie **C1** du 1^{er} au 5^{ème} échelon et les agents de catégorie **C2** du 1^{er} au 3^{ème} échelon.
 - **Modalités de versement de l'indemnité différentielle** : Cette indemnité correspond à l'écart entre le montant brut mensuel du SMIC (1 823,03 euros) et celui du traitement indiciaire associé à l'IM 366 (1 801,74 euros), soit **21,29 euros bruts par mois** pour un agent à temps complet percevant l'intégralité de son traitement. L'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement et les primes ne sont pas pris en compte pour son calcul.
 - Pour les agents à temps partiel, à temps non complet ou en demi-traitement, son montant est ajusté proportionnellement.

Le versement de cette indemnité est obligatoire. Il ne nécessite ni délibération, ni arrêté, ni avenant : elle apparaît directement sur le bulletin de paie.

- **GVT (Glissement Vieillesse Technicité)** : Le taux de GVT est estimé à **2,5 %** pour 2026.
 - Vieillesse : Mesure de reconduction, liée à l'ancienneté des agents
 - Glissement et Technicité : Mesures nouvelles, étudiées au cas par cas et devant être justifiées dans le rapport budgétaire
- **Taux AT/MP** : Le taux de cotisation pour l'année 2026 est fixé à **1,66 %** au lieu de 1,72 % soit - 0,06 % en 2025.
- **Les avantages en nature pour les repas** : le forfait est revalorisé à **5,50 €** par repas ou à **11 €** par jour au lieu de 5,45 € par repas ou 10,9€ par jour.
- **La protection sociale complémentaire** : réévaluation de la prise en charge de la prévoyance à 14 € / agent et mise en place de la participation employeur à la santé par catégorie d'emploi et selon la composition familiale entre 15 à 30€ par agent.
- **L'absentéisme** : le Rapport annuel de la DGAFP sur l'état de la fonction publique 2025 met en lumière un taux d'absentéisme toujours **supérieur à 10 % dans la FPT**, avec des pics dans les métiers du soin, de la maintenance et de l'éducation.

Les causes principales restent les arrêts maladie ordinaire et les troubles liés à la charge mentale, amplifiés par la pénurie de personnel et le vieillissement des effectifs.

Au sein de la collectivité, les taux d'absentéisme sont répartis comme :

- Maladie ordinaire : le taux 2025 est de **9,84 %** contre **13,63 %** en 2024 soit une baisse de **3,79 %**.
- CLM / CLD : le taux est de **0 %** en 2025 contre **4 %** en 2024 soit une baisse de **4 %**.
- AT/MP : le taux est de **0,50 %** en 2025 contre **0,30 %** en 2024 soit une baisse de **0,20 %**.

Mais l'absentéisme ne peut se résumer à des chiffres au regard de la diversification des motifs d'absence, des impacts des réformes statutaires et managériales, des enjeux financier et budgétaire, des enjeux organisationnels, des enjeux juridiques et de protection des agents et des enjeux sociétaux et d'attractivité de la fonction publique territoriale.

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Une démarche relative à la prévention des risques est initiée en 2025 (conventionnement avec le Centre de Gestion de Seine-Maritime pour un accompagnement à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques, états des lieux des conditions de travail...).

Les secteurs de travail où les risques sont accrus, notamment sur les troubles musculosquelettiques (TMS), ou les risques psycho-sociaux (RPS), feront l'objet dès 2026 d'une analyse des conditions de travail.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de promotion de la santé et du bien-être au travail. La création de la fonction d'assistant/conseiller de prévention dans notre organigramme garantit la mise en œuvre et le suivi de futur document unique d'évaluation des risques. La politique d'accompagnement des agents communaux concernés par de longs arrêtes a déjà permis d'avoir des effets concrets sur l'absentéisme communal.

Enfin, la Ville maintien son soutien à l'apprentissage par l'accompagnement de jeunes au sein des espaces verts et au sein des services supports.

Depuis 2025, la collectivité accueille un apprenti au sein du service des espaces verts. À l'issue d'une analyse des besoins en ressources humaines, il est apparu **nécessaire** de renforcer également le pôle Ressources par le recrutement d'un apprenti ou d'un étudiant en master.

• Evolutions des charges de gestion courantes et des atténuations de produits :

Les charges de gestion courantes (chapitre 65) sont projetées avec une augmentation de +5.84% (soit + 22 k€).

Les principaux postes évoluent comme suit :

- Les subventions hors CCAS sont projetées à 195 k€ (en Fonctionnement) soit +5.83% par rapport au BP 2025 ;
- Le versement au CCAS est stabilisé par rapport au BP 2025 au regard des éléments transmis au titre du rapport d'orientation budgétaire du CCAS ;
- Les contributions obligatoires diminuent de manière significative depuis 2025 avec la fiscalisation de la participation communale aux syndicats de communes existants ;
- Les dépenses numériques (hébergement en Saas et sécurité informatique) diminuent légèrement en 2026 -3 k€ ;
- Les dépenses relatives aux élus (indemnités, retraite...) sont réévaluées afin de prendre en compte les dispositions issues de la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local.

Les atténuations de produits (chapitre 014) sont quant à elles projetées en baisse (- 5k€ soit -9.08%) par rapport au BP 2025.

- **Evolutions des provisions (Chapitre 68) :**

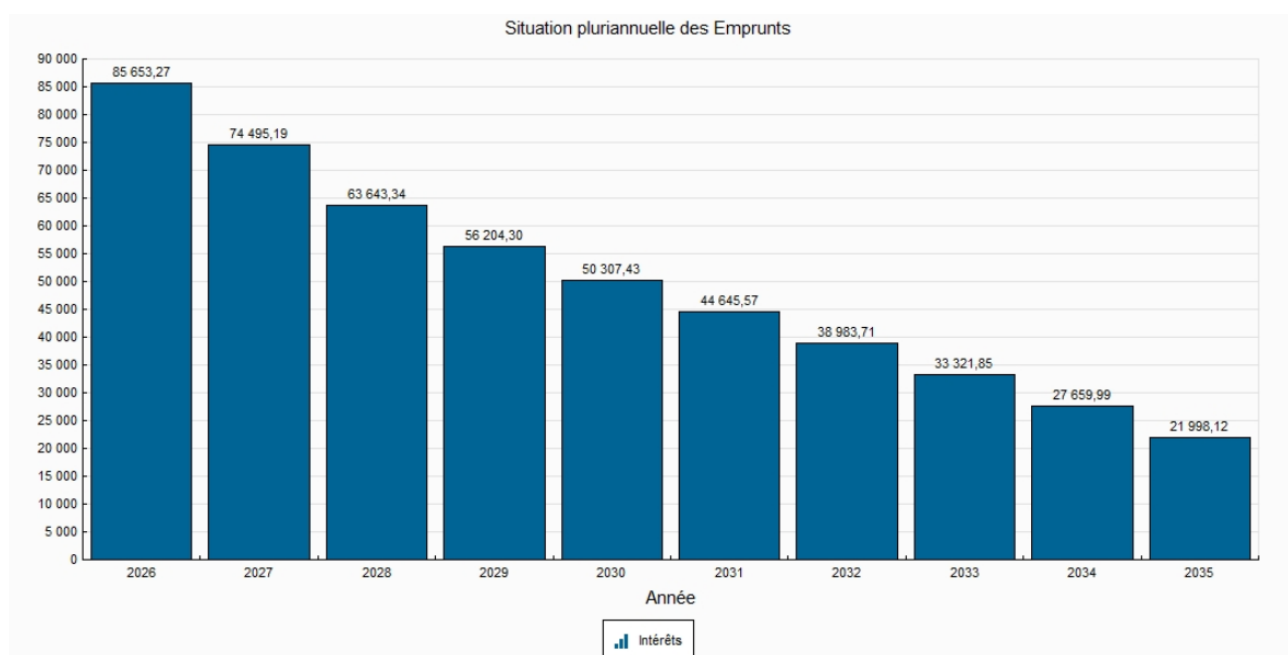
Les provisions sont projetées à 150 k€ en 2026.

Etat financier des provisions				
Compte Tiers	Libellé Provisions	Balance entrée 2026	BP 2026	Stock au 05.02.20
4911	Provision pour créances douteuses	493,14 €	5 000,00 €	5 493,14 €
4961	Provision pour créances douteuses	47,97 €		47,97 €
15111	Provision pour litiges	3 000,00 €	10 000,00 €	13 000,00 €
15111	Financement d'honoraires dans le cadre de différents sur des opérations de constructions	- €		- €
1541	Monétisation du CET	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
1581	Financement de frais liés à l'organisation d'élections et de référendums	10 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €
1581	Financement de l'ARE (Allocation de retour à l'emploi)	- €	40 000,00 €	40 000,00 €
15181	Financement des remplacements d'agents communaux liés à la maladie ordinaire - auto assurance	- €	55 000,00 €	55 000,00 €
15181	Financement du CIA	- €	- €	- €
15181	Financement des impacts de la mise en œuvre de la LF 2025	- €		- €
		13 541,11 €	150 000,00 €	163 541,11 €

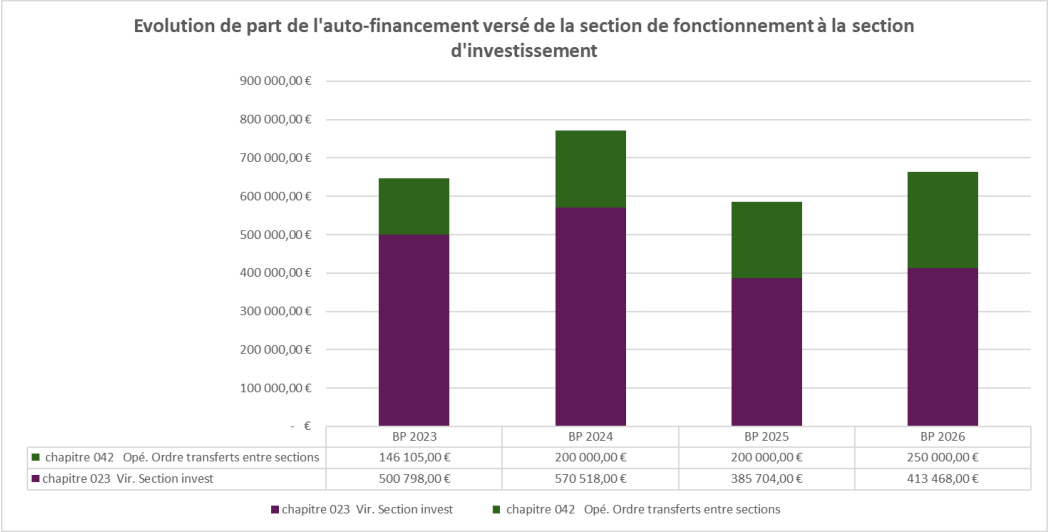
- **Evolutions des charges financières :**

Le chapitre 66 « Charges financières » quant à lui connaît une diminution de -18.97% soit -20 k€ par rapport au BP 2025.

Les charges de la dette sont quant à elles en diminution de - 13k€ soit -13,38% ; ne représentant que 1.39% des dépenses réelles de fonctionnement.



L'auto-financement prévisionnel (opérations d'ordre et d'investissement – chapitres 042 et 023) est quant à de 663 k€.

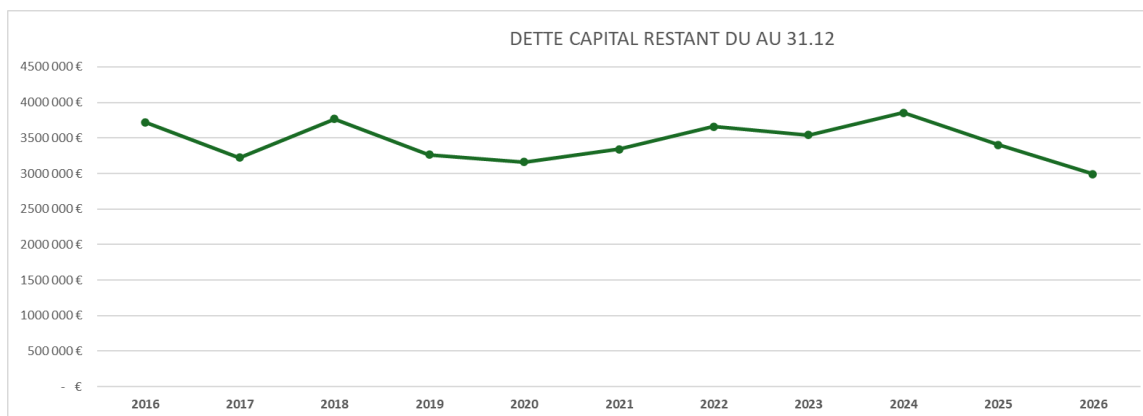


B. LA DETTE ET LES EPARGNES

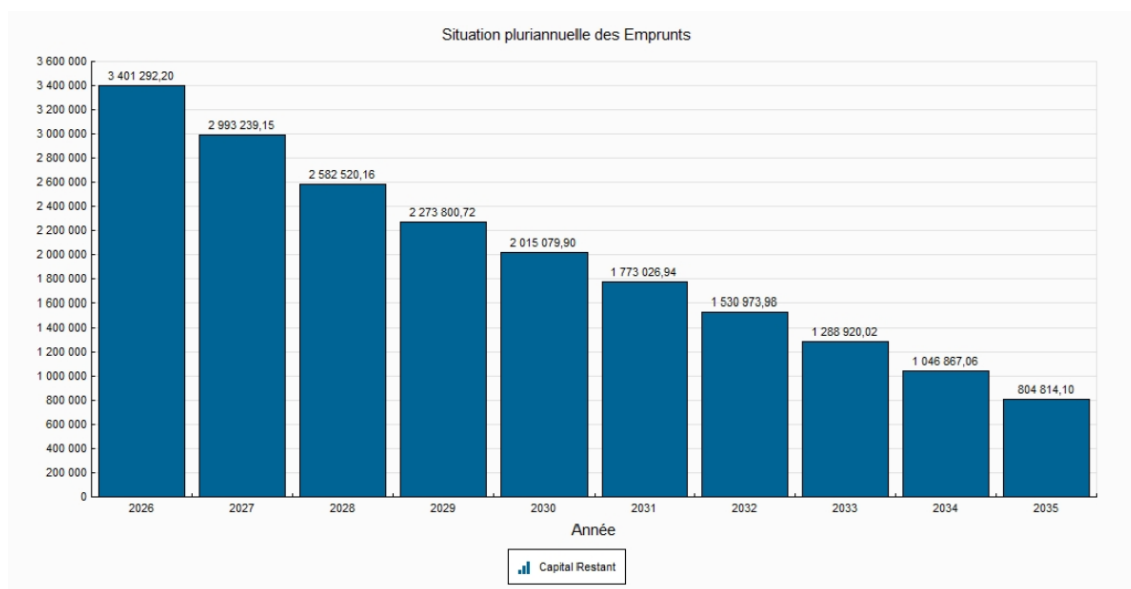
Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 076-217604750-20260212-DCM2026011-DE

LA DETTE :

L'évolution de l'encours de dette de la Ville de Franqueville-Saint-Pierre reflète un désendettement régulier, volontariste et une politique raisonnée de recours à l'emprunt tout en maintenant un plan pluri annuel d'investissement ambitieux.



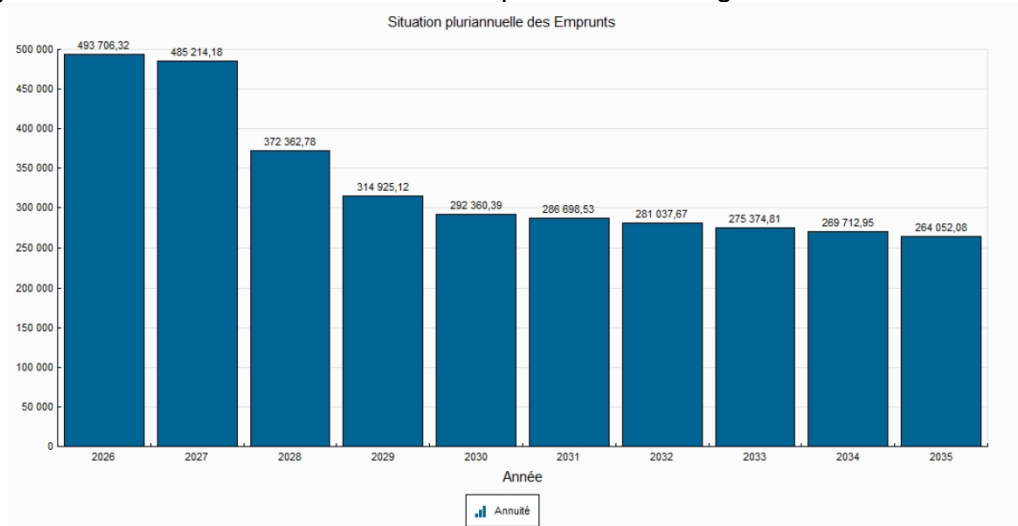
Au 31 décembre 2026, l'encours de dette de la Ville atteindra, pour la première fois un niveau inférieur à **3 M€**.



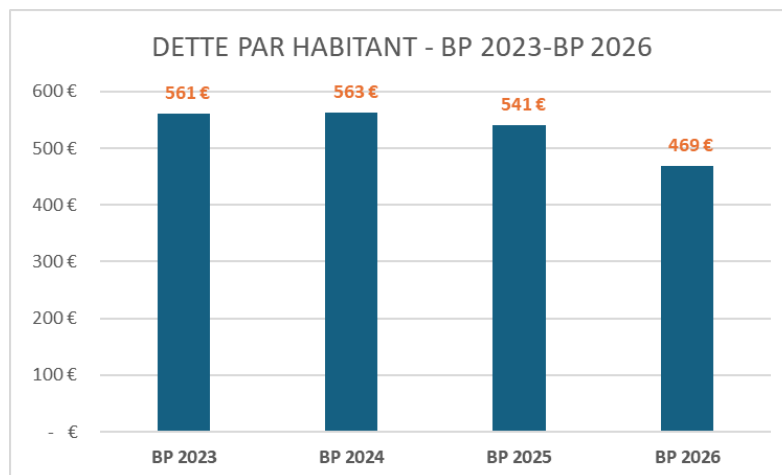
Etat de la dette par organisme prêteur										
	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
COMMUNE DE FRANQUEVILLE SAINT PIERRE	3 401 292,20	2 993 239,15	2 582 520,16	2 273 800,72	2 015 079,90	1 773 026,94	1 530 973,98	1 288 920,02	1 046 867,06	804 814,10
CAISSE D'EPARGNE ROUEN	201 331,76	101 999,35								
CAISSE FRANCAISE FINANCE LOCAL	671 626,70	566 240,02	460 853,34	355 466,86	300 080,00	261 360,00	222 640,00	183 920,00	145 200,00	106 480,00
BANQUE POSTALE	1 541 666,74	1 421 666,78	1 301 666,82	1 181 666,86	1 061 666,90	941 666,94	821 666,98	701 667,02	581 667,06	461 667,10
CREDIT AGRICOLE	786 667,00	713 333,00	640 000,00	566 667,00	493 333,00	420 000,00	346 667,00	273 333,00	200 000,00	126 667,00
CREDIT MUTUEL LE MESNIL ESNAUD	200 000,00	190 000,00	180 000,00	170 000,00	160 000,00	150 000,00	140 000,00	130 000,00	120 000,00	110 000,00

L'annuité de la dette (intérêt + capital) diminue de 257 k€ entre

La projection 2026-2035 montre un nouveau palier en 2028 significatif :



L'encours de dette par habitant est projeté à 469€ en 2026 soit un recul de -13.31%.



LES EPARGNES :

On note une augmentation de l'épargne nette (CAF nette) à 393 k€ et une capacité de désendettement qui passe de 3.73 années au BP 2026.

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.

EPARGNES BUDGETS PRIMITIFS 2023-2026

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 076-217604750-20260212-DCM2026011-DE

F/I	D/R	Chapitres	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
F	R	70	Produits des services et du domaine	712 000 €	581 600 €	530 000 €
F	R	73	Impôts et taxes	239 410 €	235 402 €	223 554 €
F	R	731	Fiscalité locale	4 079 000 €	4 424 695 €	4 435 738 €
			73 et 731	4 318 410 €	4 660 097 €	4 659 292 €
F	R	74	Dotations et participations	1 328 600 €	1 328 106 €	1 346 250 €
F	R	75	Autres produits de gestion courante	- €	26 480 €	10 000 €
F	R	013	Atténuations de charges	56 000 €	91 000 €	100 000 €
			Total RRF hors cessions	6 415 010 €	6 687 283 €	6 645 542 €

F	D	011	Charges à caractère général	1 588 500 €	1 600 000 €	1 580 000 €	1 650 000 €
F	D	012	Charges de personnels	3 570 000 €	3 714 000 €	3 720 000 €	3 800 000 €
F	D	65	Autres charges de gestion courante	429 500 €	373 000 €	393 000 €	415 945 €
F	D	014	Atténuations de produits	72 000 €	62 778 €	55 400 €	50 368 €
			Total DRF hors charges financières	5 660 000 €	5 749 778 €	5 748 400 €	5 916 313 €

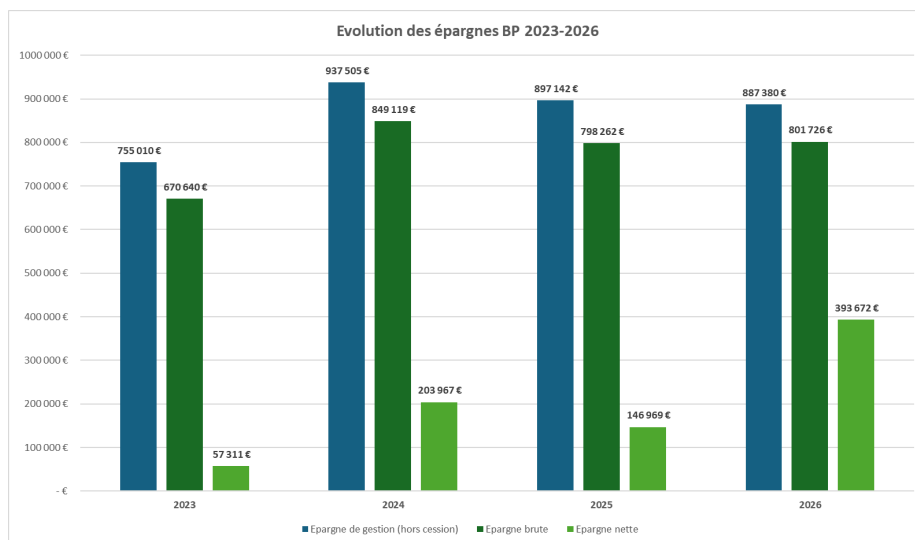
			2023	2024	2025	2026	
F	D	66	Epargne de gestion (hors cession)	755 010 €	937 505 €	897 142 €	887 380 €
			Charges financières 66111	84 370 €	88 386 €	98 880 €	85 654 €
			Epargne brute	670 640 €	849 119 €	798 262 €	801 726 €
I	D	16	taux d'épargne brute	10,5%	12,7%	12,0%	11,8%
			remboursement capital de la dette	613 329 €	645 152 €	651 293 €	408 054 €
			Epargne nette	57 311 €	203 967 €	146 969 €	393 672 €
			encours au 31/12/N dette totale	3 539 405 €	3 852 585 €	3 401 292 €	2 993 239 €

Annuité de la dette BUDGET PRIMITIF 697 699 € 733 538 € 750 173 € 493 708 €

Capacité de désendettement BUDGET PRIMITIF 5,28 4,54 4,26 3,73

La projection initiale 2026 présentée lors du ROB 2026 portait une épargne nette à 381k€ avec une capacité de désendettement à 3,82 années.

Le BP 2026 affiche une épargne nette projetée à 393k€ et une capacité de désendettement à 3.73 années. L'objectif poursuivi est de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de garder une capacité d'autofinancement satisfaisante pour financer le plan d'investissement.



C. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le BP 2026 intègre les RAR 2025 (restes à réaliser 2025 ainsi que les de programmes et opérations déjà engagés que ce soit en recettes comme en dépenses).

Section d'investissement - Recettes						
	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	évol BP 26/BP 25	
Recettes d'équipement	2 156 277,79 €	2 100 384,12 €	450 000,00 €	459 827,50 €	2,18%	9 827,50 €
chapitre 13 Subventions d'investissement	1 656 277,79 €	1 100 384,12 €	450 000,00 €	259 827,50 €	-42,26%	190 172,50 €
chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	500 000,00 €	1 000 000,00 €	- €	200 000,00 €		200 000,00 €
chapitre 20 Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €		
chapitre 21 Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €		
Recettes financières	375 288,32 €	1 021 017,99 €	1 235 494,20 €	144 779,00 €	-88,28%	1 090 715,20 €
chapitre 10 & 1068 Dotations, fonds divers et réserves	310 288,32 €	974 343,99 €	1 187 250,20 €	115 000,00 €	-90,31%	1 072 250,20 €
chapitre 27 Autres immo financières	65 000,00 €	46 674,00 €	48 244,00 €	29 779,00 €	-38,27%	18 465,00 €
Recettes d'ordre	646 903,00 €	1 270 518,00 €	785 704,00 €	663 468,00 €	-15,56%	122 236,00 €
chapitre 040 Opé. Ordre transferts entre section	146 105,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	250 000,00 €	25,00%	50 000,00 €
chapitre 041 Opé. Patrimoniales	- €	500 000,00 €	200 000,00 €	- €	-100,00%	200 000,00 €
chapitre 021 Vir. Section fonctionnement	500 798,00 €	570 518,00 €	385 704,00 €	413 468,00 €	7,20%	27 764,00 €
R001	- €	- €	139 196,69 €	- €		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 178 469,11 €	4 391 920,11 €	2 610 394,89 €	1 268 074,50 €	-51,42%	1 342 320,39 €
% EMPRUNT S/RECETTES	15,73%	22,77%	0,00%	15,77%		

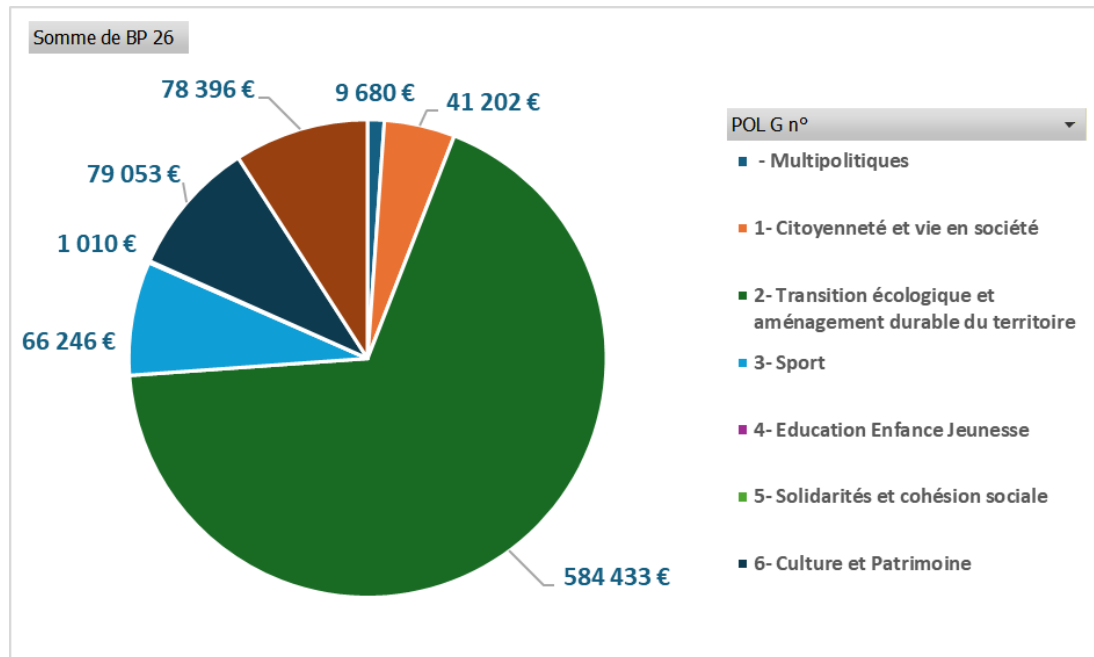
Section d'investissement - Dépenses						
	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	évol BP 26/BP 25	
Dépenses d'équipement	2 565 140,11 €	2 166 756,92 €	1 759 101,59 €	850 020,50 €	-51,68%	909 081,09 €
chapitre 20 Immobilisations incorporelles	- €	63 800,00 €	80 000,00 €	40 108,00 €	-49,87%	39 892,00 €
Compte 204 Subvention d'équipement versées	- €	- €	120 057,00 €	129 737,00 €	8,06%	9 680,00 €
chapitre 21 Immobilisations corporelles	1 079 314,06 €	1 385 468,80 €	1 479 978,72 €	629 713,70 €	-57,45%	850 265,02 €
chapitre 23 Immobilisations en cours	1 485 826,05 €	717 488,12 €	79 065,87 €	50 461,80 €	-36,18%	28 604,07 €
Dépenses financières	613 329,00 €	645 152,00 €	651 293,30 €	408 054,00 €	-37,35%	243 239,30 €
% Capital dette s/ dépenses hors oi	19,30%	22,94%	27,02%	32,43%		
chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €		
chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	613 329,00 €	645 152,00 €	651 293,30 €	408 054,00 €	-37,35%	243 239,30 €
chapitre 27 Autres immo financières	- €	- €	- €	- €		
Dépenses d'ordre	- €	500 080,00 €	200 000,00 €	10 000,00 €	-95,00%	190 000,00 €
chapitre 040 Opé. Ordre transferts entre sections	- €	80,00 €	- €	10 000,00 €		10 000,00 €
chapitre 041 Opé. Patrimoniales	- €	500 000,00 €	200 000,00 €	- €	-100,00%	200 000,00 €
D001	- €	1 079 931,19 €	- €	- €		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 178 469,11 €	4 391 920,11 €	2 610 394,89 €	1 268 074,50 €	-51,42%	1 342 320,39 €

De 2020 à mars 2026, le PPI aura permis de prendre en charge des opérations majeurs en termes d'équipements publics pour des questions initiales soit de sécurité ou d'opportunité pour une optimisation des bâtiments et un meilleur service aux Franquevillais : (pour les plus marquantes)

- *Réhabilitation du Gymnase Nicolas Fleury ;*
- *Réhabilitation de la toiture de l'Eglise Notre Dame ;*
- *Réhabilitation de l'Hôtel de Ville et intégration d'une Agence Postale ;*
- *Création d'un poste de Police Municipale ;*
- *Réhabilitation et extension de la structure Multi Accueil les 3 Pommes (fin de programme sur 2020-2021) ;*
- *Remplacement de matériels lourds (poids lourd, véhicule de police municipale...) ;*
- *Déploiement de la vidéo protection ;*
- *Déploiement d'une stratégie de modernisation des matériels communaux ainsi que la sécurisation des réseaux informatiques ;*
- *Modernisation des outils et sécurisation des infrastructures bâtementaires et informatiques pour améliorer la qualité d'accueil et lutter contre la criminalité et la cybercriminalité ;*
- *Modernisation des matériels et outils pour améliorer les conditions de travail des agents communaux ainsi que la qualité d'accueil des services publics ;*
- *Réhabilitation des vestiaires du Stade VION ;*
- *Ravalement façades de l'Hôtel de Ville ;*
- *Lancement des projets lauréats du Budget Participatif 2024 ;*
- *Participation de la commune à un fonds de concours pour l'effacement des réseaux de la rue du GENERAL DE GAULLE ;*

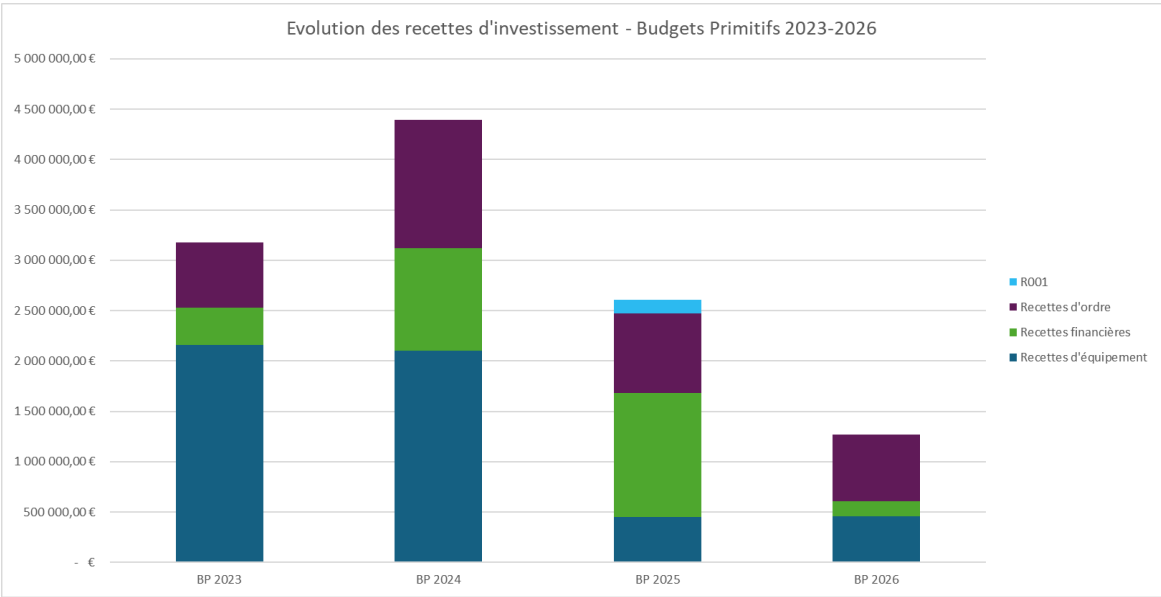
- *Lancement de la réhabilitation du monument aux morts - place des anciens combattants ;*
- *Réhabilitation extérieure du complexe DOUILLET ;*
- *Passage en éclairage LED des bâtiments communaux – phase n°1 ;*
- *Lancement de l'opération d'implantation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux ;*
- *Gestion de l'eau avec l'implantation de récupérateurs sur les sites communaux ;*
- *Fleurissement et végétalisation de la commune.*

Le Budget 2026 en investissement :



C.1 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissements sont composées des subventions, des autres immobilisations financières ainsi que de l'auto-financement. Elles sont projetées à 1,26 M€ avec une diminution de -51.42 % soit -1,3 M€ par rapport au BP 2025.



En 2026, le plan pluriannuel d'investissement sera financé par le FCTVA, les subventions et emprunt (Restes à réaliser 2025).

Le FCTVA viendra abonder les recettes à 115 k€ avec un taux de 16.404% non modifiée dans le dernier projet de loi de finance 2026. Le FCTVA est pour mémoire perçu à N+2 soit sur les dépenses d'investissement éligibles 2024.

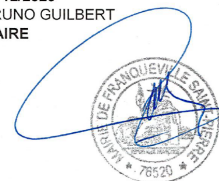
Section d'investissement - Recettes						
	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	évol BP 26/BP 25	
Recettes d'équipement	2 156 277,79 €	2 100 384,12 €	450 000,00 €	459 827,50 €	2,18%	9 827,50 €
chapitre 13 Subventions d'investissement	1 656 277,79 €	1 100 384,12 €	450 000,00 €	259 827,50 €	-42,26%	190 172,50 €
chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	500 000,00 €	1 000 000,00 €	- €	200 000,00 €		200 000,00 €
chapitre 20 Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €		
chapitre 21 Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €		
Recettes financières	375 288,32 €	1 021 017,99 €	1 235 494,20 €	144 779,00 €	-88,28%	1 090 715,20 €
chapitre 10 & 1068 Dotations, fonds divers et réserves	310 288,32 €	974 343,99 €	1 187 250,20 €	115 000,00 €	-90,31%	1 072 250,20 €
chapitre 27 Autres immo financières	65 000,00 €	46 674,00 €	48 244,00 €	29 779,00 €	-38,27%	18 465,00 €
Recettes d'ordre	646 903,00 €	1 270 518,00 €	785 704,00 €	663 468,00 €	-15,56%	122 236,00 €
chapitre 040 Opé. Ordre transferts entre section	146 105,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	250 000,00 €	25,00%	50 000,00 €
chapitre 041 Opé. Patrimoniales	- €	500 000,00 €	200 000,00 €	- €	-100,00%	200 000,00 €
chapitre 021 Vir. Section fonctionnement	500 798,00 €	570 518,00 €	385 704,00 €	413 468,00 €	7,20%	27 764,00 €
R001	- €	- €	139 196,69 €	- €		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 178 469,11 €	4 391 920,11 €	2 610 394,89 €	1 268 074,50 €	-51,42%	1 342 320,39 €
% EMPRUNT S/RECETTES	15,73%	22,77%	0,00%	15,77%		

• Evolutions des recettes de subventions et d'emprunt (chapitres 13 et 16) :

La part de subventions est portée à 259 k€ et la part d'emprunt à 200 k€ à réaliser 2025 (RAR 2025) concernant les opérations suivantes :

RAR RECETTES 2025				
MOUVEMENT	Date	Tiers	Imputation	Mt.TTC
2024000001(R) RAR 2022 - SUBVENTION - DEPT - OPERATION VIDEO PROTECTION Service : DST-DIR	03/08/23	DEPARTEMENT SEINE MARITIME (code : 1384)	R I 13 1323 1502 020 //INV-CC7 //CC-FINANC - Esp:ST1	4 800,00 €
2025000030(R) RAR 2025 - SUBVENTION STADE VION - CD76 Service : DST-DIR	22/12/25	DEPARTEMENT SEINE MARITIME (code : 1384)	R I 13 1323 1596 020 /ESP11-VION //CC-FINANC - Esp:ST1	54 000,00 €
2024000029(R) RAR 2024 - SUBVENTION - DEPARTEMENT - OPERATION REHABILITATION DOUILLET Service : DST-DIR	26/12/24	DEPARTEMENT SEINE MARITIME (code : 1384)	R I 13 1323 1604 020 - Esp:ST1	90 000,00 €
2025000001(R) RAR 2023 - SUBVENTION DETR - OPERATION VIDEO PROTECTION Service : DST-DIR	26/12/24	PREFECTURE DE SEINE MARITIME (code : 1511)	R I 13 13461 1502 020 - Esp:ST1	25 304,70 €
2026000001(R) RAR 2025 - CIMETIERE NOTRE DAME Service : DST-DIR	23/12/25	PREFECTURE DE SEINE MARITIME (code : 1511)	R I 13 13461 1591 020 - Esp:ST1	4 592,00 €
2025000002(R) RAR 2023 - SUBVENTION - DETR - OPERATION STADE VION Service : DST-DIR	26/12/24	PREFECTURE DE SEINE MARITIME (code : 1511)	R I 13 13461 1596 020 - Esp:ST1	24 073,55 €
2024000028(R) RAR 2024 - SUBVENTION - DETR - OPERATION REHABILITATION DOUILLET Service : DST-DIR	21/11/24	PREFECTURE DE SEINE MARITIME (code : 1511)	R I 13 13461 1604 020 - Esp:ST1	57 057,25 €
2026000013(R) RAR 2025 - EMPRUNT 2025 Service : DG	31/12/2025	CREDIT MUTUEL LE MESNIL ESNARD (code : 5796)	R I 16 1641 OPNI 020 - Esp:DG1	200 000,00 €
				459 827,50 €

31/12/2025
BRUNO GUILBERT
MAIRE



L'ensemble des recettes sont ventilées comme suit sur les opérations :

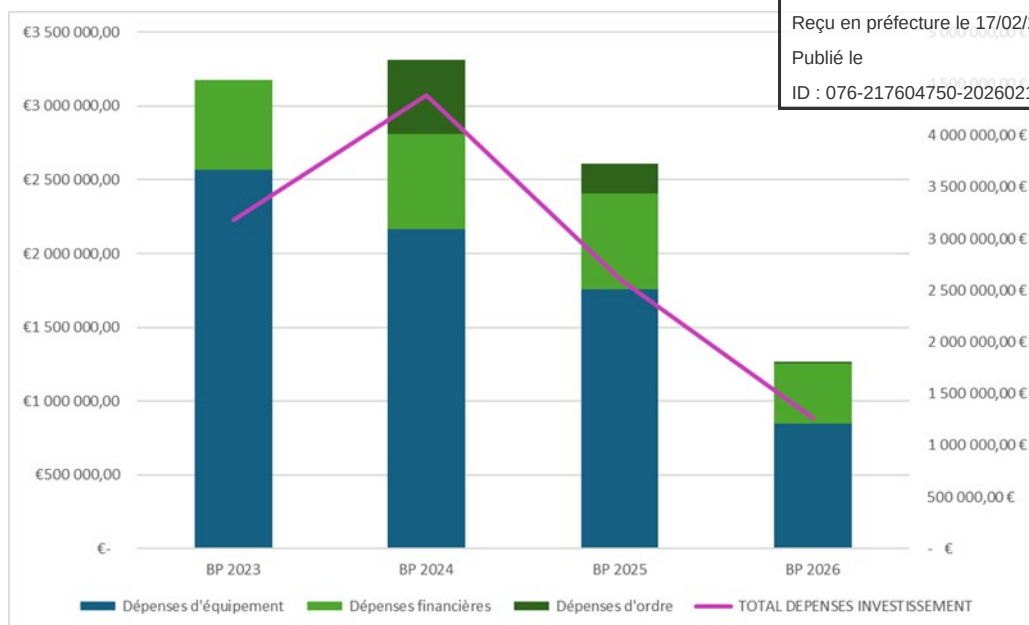
OPERATION	Libellé	Budget recette
1502	OPERATION VIDEO PROTECTION	30 104,70
1591	OPERATION AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	4 592,00
1596	OPERATION VESTIAIRES STADE VION (APCP)	78 073,55
1604	OPERATION TRAVAUX FACADES DOUILLET (APCP)	147 057,25
OPNI	Opération non individualisée EMPRUNT	200 000,00

C.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont composées des immobilisations incorporelles (chapitre 20 – diagnostics, fonds de concours...), des subventions d'équipement (chapitre 204), des immobilisations corporelles (chapitre 21 – petites opérations réalisées sur un exercice budgétaire), les immobilisations (chapitre 23 – opérations d'ampleur réalisées sur plusieurs exercices budgétaires) et le remboursement du capital de la dette (chapitre 16).

Elles sont projetées à 1.268 M€ avec une diminution de -51.42% par rapport au BP 2025.

Les dépenses d'équipement sont quant à elles projetées à 850 k€ soit -51.68% par rapport au BP 2025.



Section d'investissement - Dépenses						
	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	évol BP 26/BP 25	
Dépenses d'équipement	2 565 140,11 €	2 166 756,92 €	1 759 101,59 €	850 020,50 €	-51,68%	909 081,09 €
chapitre 20 Immobilisations incorporelles	- €	63 800,00 €	80 000,00 €	40 108,00 €	-49,87%	39 892,00 €
Compte 204 Subvention d'équipement versées	- €	- €	120 057,00 €	129 737,00 €	8,06%	9 680,00 €
chapitre 21 Immobilisations corporelles	1 079 314,06 €	1 385 468,80 €	1 479 978,72 €	629 713,70 €	-57,45%	850 265,02 €
chapitre 23 Immobilisations en cours	1 485 826,05 €	717 488,12 €	79 065,87 €	50 461,80 €	-36,18%	28 604,07 €
Dépenses financières	613 329,00 €	645 152,00 €	651 293,30 €	408 054,00 €	-37,35%	243 239,30 €
% Capital dette s/ dépenses hors oi	19,30%	22,94%	27,02%	32,43%		
chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €		
chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	613 329,00 €	645 152,00 €	651 293,30 €	408 054,00 €	-37,35%	243 239,30 €
chapitre 27 Autres immo financières	- €	- €	- €	- €		
Dépenses d'ordre	- €	500 080,00 €	200 000,00 €	10 000,00 €	-95,00%	190 000,00 €
chapitre 040 Opé. Ordre transferts entre sections	- €	80,00 €	- €	10 000,00 €		10 000,00 €
chapitre 041 Opé. Patrimoniales	- €	500 000,00 €	200 000,00 €	- €	-100,00%	200 000,00 €
D001 Déficit reporté au BP	- €	1 079 931,19 €	- €	- €		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 178 469,11 €	4 391 920,11 €	2 610 394,89 €	1 268 074,50 €	-51,42%	1 342 320,39 €

Les RAR 2025 en dépenses d'équipement sont de 525 k€ :

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 076-217604750-20260212-DCM2026011-DE

RAR DEPENSES 2025

Chapitre	Compte	Opération	MOUVEMENT	Date	Tiers	MLTTC
20	2033	1609	2026000033(D) RAR 2025 - OPERATION 1609 - REHABILITATION MONUMENT AUX MORTS - PUBLICITE (22) Service : DST-0IR	23/12/25	LA DOCUMENTATION FRANCAISE (code : 2769)	108,00 €
21	2113	1592	2026001430(D) RAR 2025 - OPERATION 1592 - AIRE DE JEUX - EELL - 2113-1592 Service : DST-0IR	19/12/25	ENVIRONNEMENT SERVICE (code : 1853)	9 717,58 €
21	2113	1592	2026001424(D) RAR 2025 - OPERATION 1592 - AIRE DE JEUX - EMPP - 2113-1592 Service : DST-0IR	16/12/25	PROLUDIC (code : 1565)	21 562,48 €
21	2113	1592	2026000032(D) RAR 2025 - OPERATION 1592 - AIRE DE JEUX - GALILEE - 2113-1592 Service : DST-0IR	23/12/25	PROLUDIC (code : 1565)	36 886,64 €
21	2128	1591	2026000034(D) RAR 2025 - OPERATION 1591 - CLOTURE CIMETIERE NOTRE DAME Service : DST-0IR	23/12/25	CLOTURES LANGLOIS (code : 1379)	25 587,55 €
21	2128	1588	2026001330(D) RAR 2025 - OPERATION 1588 - CHANGEMENT ECLAIRAGE LED - SALLE RACOT-2128-1588 Service : DST-0IR	17/11/25	ETABLISSEMENTS DESORMEAUX (code : 1586)	10 279,00 €
21	2128	1588	2026001343(D) RAR 2025 - OPERATION 1588 - ECLAIRAGE LED - EELL-1588-2128 Service : DST-0IR	24/11/25	ETABLISSEMENTS DESORMEAUX (code : 1586)	41 834,52 €
21	2128	1588	2026001324(D) RAR 2025 - OPERATION 1588 - ECLAIRAGE LED-HDV-2128-1588 Service : DST-0IR	17/11/25	SPEE (code : 5456)	2 433,41 €
21	2185	1585	2026000022(D) RAR 2025 - OPERATION 1585 - INFO TEL - TELEPHONIE URGENCE - MATERIELS Service : DST-0IR	08/07/25	365 TELECOM (code : 5806)	1 995,00 €
21	2185	1585	2026000017(D) RAR 2025 - OPERATION 1585 - INFO TEL - HDV - CASQUE + MODULE DEPORTE Service : DST-0IR	07/07/25	VOIP TELECOM STELOGY (code : 553)	620,00 €
21	2188	1591	2026001215(D) RAR 2025 - OPERATION 1591 - ACQUISITION PANNEAUX AFFICHAGE LIBRE - ESPACES PUBLICS Service : DST-0IR	09/10/25	CONCERTO SAS (code : 5470)	6 675,84 €
21	2188	1591	2026001277(D) RAR 2025 - OPERATION 1591 - MOBILIER URBAIN 22 Service : DST-0IR	23/10/25	CONCERTO SAS (code : 5470)	35 905,20 €
21	2188	1587	2026000017(D) OPERATION 1587 - APPAREIL PHOTO - SERVICE COMMUNICATION Service : DST-0IR	09/10/25	FNAC (code : 1554)	1 500,00 €
21	2188	1587	2026000018(D) OPERATION 1587 - APPAREIL PHOTO - SERVICE COMMUNICATION Service : DST-0IR	17/10/25	FNAC (code : 1554)	2 892,97 €
21	2188	1584	2026000029(D) RAR 2025 - OPERATION 1584 - TOTEM TACTILE ET PANNEAU LUMINEUX - TRAVAUX MASSIFS BETON Service : DST-0IR	23/12/25	LEV LESUEUR ESPACES VERTS (code : 9683)	6 036,00 €
21	2188	1584	2026000030(D) RAR 2025 - OPERATION 1584 - TOTEM TACTILE ET PANNEAU LUMINEUX - ACQUISITION Service : DST-0IR	23/12/25	LUMIPLANVILLE (code : 5805)	24 000,00 €
21	2188	15962	2026000026(D) RAR 2025 - OPERATION 15962 - DEPLACEMENT 2 MATS ECLAIRAGE - STADE VION Service : DST-0IR	23/12/25	SEE YOU SUN (code : 5793)	7 818,00 €
21	2188	1587	2026001302(D) RAR 2025 - OPERATION 1587 - PUPITRE - CEREMONIES Service : DG	09/11/25	TRIAXE (code : 5788)	3 778,80 €
21	21311	1601	2026000025(D) RAR 2025 - OPERATION 1601 - FACADE HDV - PENTURE FRONTON Service : DST-0IR	23/12/25	BOURNBIEN DAMIEN (code : 5779)	1 600,00 €
21	21311	1606	2026000023(D) RAR 2025 - OPERATION 1606-RISEAU DE SECURITE POINT POSTE-21311-1606 Service : DST-0IR	23/12/25	MIROITERIE FRANCONVILLE (code : 739)	5 337,00 €
21	21311	1606	2026001145(D) RAR 2025 - OPERATION 1606-ECLAIRAGE LED FAÇADE MARIE-21311-1606 Service : DST-0IR	11/09/25	SOCIETE COITE D'ALBATRE D'ELECTRICITE (code : 101)	6 303,60 €
21	21312	1610	2026000027(D) RAR 2025 - OPERATION 1610 - MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE LAVIERE - EMIL Service : DST-0IR	23/12/25	SOCIETE COITE D'ALBATRE D'ELECTRICITE (code : 101)	4 708,80 €
21	21314	15962	2026000031(D) RAR 2025 - REMPLACEMENT ECLAIRAGES DES DEUX TERRAINS- 21314-15962 Service : DST-0IR	23/12/25	SNECLIM ANTE ENERGY (code : 5096)	23 682,00 €
21	21314	1515	2026000028(D) RAR 2025 - OPERATION 1515 - REFECTION DU SOL SPORTIF SUITE A SINISTRE - OMNASE FLEURY Service : DST-0IR	23/12/25	SOLOMAT Sport Service (code : 1062)	28 886,75 €
21	21318	1602	2026000000(D) RAR 2025 - OPERATION 1602 - CRECHE TRAVAUX - ANTI PINCES DOIGTS Service : DST-0IR	25/09/25	SETIN (code : 1582)	1 010,09 €
21	21838	1584	2026000037(D) RAR 2025 - OPERATION 1584 - INFO TEL - PC PORTABLE - STEPHANIE CERDIERA Service : DST-0IR	08/07/25	XER (code : 181)	1 189,15 €
21	21838	1584	2026001406(D) RAR 2025 - OPERATION 1584 - REMPLACEMENT SERVEURS HDV + COILES 1584 - 21838 Service : DST-0IR	12/12/25	XER (code : 181)	31 675,55 €
23	2313	1502	2026001427(D) RAR 2025 - OPERATION 1502 - RACCORDEMENT ANGLE RUE DES FRERES CHERENCE/GUSTAVE EFEL Service : DST-0IR	19/12/25	ENEDIS (code : 1060)	1 684,80 €
23	2313	1502	2026001428(D) RAR 2025 - OPERATION 1502 - RACCORDEMENT RUE DE BELBEUF Service : DST-0IR	19/12/25	ENEDIS (code : 1060)	11 013,12 €
23	2313	1502	2026000033(D) RAR 2025 - OPERATION 1502 - EXECUTION PHASE 1 Service : DST-0IR	16/12/24	HUARD (code : 100)	2 434,24 €
23	2313	1502	2026001426(D) RAR 2025 - OPERATION 1502 - MODIFICATION ALIMENTATION PV4 - PV10A-15-18-23A-23 Service : DST-0IR	19/12/25	HUARD (code : 100)	24 298,27 €
23	2313	1502	2026000005(D) RAR 2025 - OPERATION 1502 - VIDEO PROTECTION AMO Service : DST-0IR	16/12/24	VIDEO CONCEPT (code : 554)	1 771,13 €
23	2315	1595	2026001188(D) RAR 2025 - OPERATION 1595 - ENERGIE CHAUFFAGE P3- 2315-1595 Service : DST-0IR	01/10/25	ENGIE CORELY (code : 1579)	9 280,24 €
204	20421	1571	2026001429(D) RAR 2025 - SURVENTION - VERSEMENT 2025 Versement n°1 Service : DG	19/12/25	ASSOCIATION ECOLE JEUNES SAP POMPIER (code : 1467)	300,00 €
204	2041512	1607	2026001422(D) RAR 2025 - RONDS DE CONCOURS - EFFACEMENT DE RESEAU - METROPOLE ROUEN NORMANDIE Service : DST-0IR	18/12/25	METROPOLE ROUEN NORMANDIE (code : 1254)	120 057,00 €
21	2128	1609	2026000036(D) RAR 2025 - OPERATION 1609 - MAITRISE D'OEUVRE MONUMENT AUX MORTS Service : DST-0IR	30/12/25	EUCLYO GEOMETRES EXPERTS (code : 5818)	6 222,00 €
21	2128	1609	2026000037(D) RAR 2025 - OPERATION 1609 - MAITRISE D'OEUVRE MONUMENT AUX MORTS Service : DST-0IR	31/12/25	HETRES CONCEPTEURS (code : 5819)	4 182,00 €
						525 336,73 €



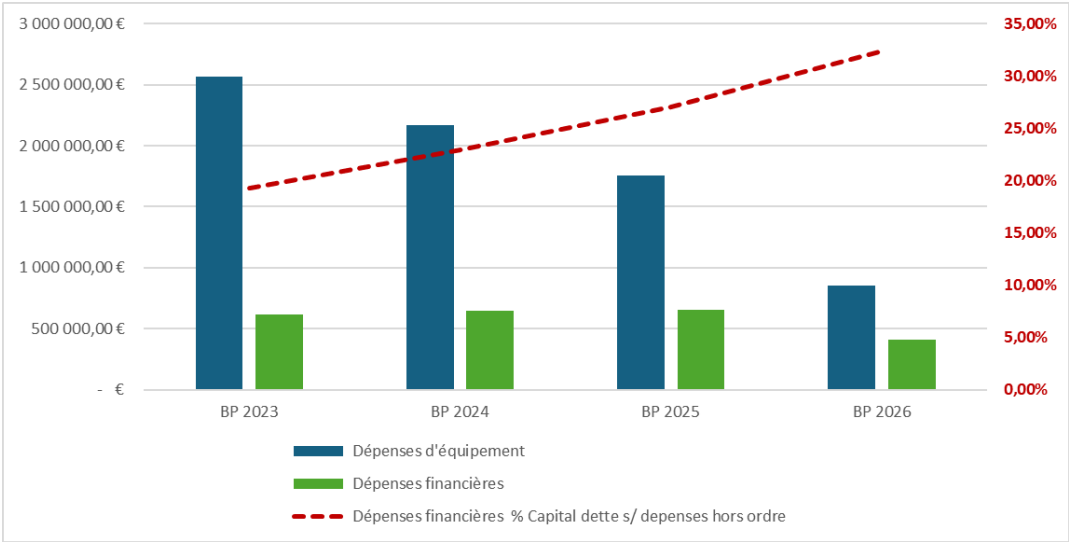
31/12/2025
BRUNO GUILBERT
MAIRE

Les opérations présentées lors du ROB sont intégrées et du BP 2026.

Chacune des opérations en cours ou ouvertes au cours de l'exercice 2025 prendra en compte les exigences d'une meilleure maitrise des coûts de fonctionnement par une volonté affirmée d'inclure la transition énergétique au travers de tous les programmes communaux.

OPERATION	Libellé	Budget dépense
1502	OPERATION VIDEO PROTECTION	41 201,56
1515	OPERATION REHABILITATION GYMNAS N FLEURY	28 886,75
1571	OPERATION ASSOCIATIONS SUBVENTIONS EQUIPEMENTS	9 680,00
1584	OPERATION MODERNISATION INFO COM	62 900,70
1585	OPERATION MODERNISATION TEL COM	2 615,00
1587	OPERATION RENOUVELLEMENT ACQUISITION EQUIP COM	8 171,77
1588	OPERATION TRANSITION ENERGETIQUE - ECOLOGIQUE	54 546,93
1591	OPERATION AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	68 168,59
1592	OPERATION AIRES DE JEUX	68 166,70
1595	OPERATION ENERGIE	9 260,24
1596	OPERATION VESTIAIRES STADE VION (APCP)	5 859,00
15962	OPERATION STADE VION EXTERIEUR	31 500,00
1601	OPERATION TRAVAUX FACADES BATIMENTS COMMUNAUX	1 600,00
1602	OPERATION TRAVAUX EDUC ENFANCE JEUNESSE	1 010,09
1603	OPERATION BUDGET PARTICIPATIF 2024	80 000,00
1604	OPERATION TRAVAUX FACADES DOUILLET (APCP)	120 903,30
1606	OPERATION TRAVAUX SITE HOTEL DE VILLE	11 730,60
1607	OPERATION EFFACEMENT DE RESEAUX FONDS DE CONCOUR	120 057,00
1609	OPERATION REHABILITATION MONUMENTS PATRIMONIAUX	79 053,47
1610	OPERATION MISE EN SECURITE LAVERIE COMMUNALE	4 708,80
OPFI	Opération financière	418 054,00
OPNI	Opération non individualisée	40 000,00

Enfin, le remboursement du capital de la dette communale est projeté en diminution à – 37.35% soit -243 k€ et représente 32.43% des dépenses d'investissement ; sachant que les dépenses d'investissement sont moindres en prenant en compte la clôture du PPI 2020-2026 (fin de mandat).



Synthèse du PPI par politique (2020-2026)

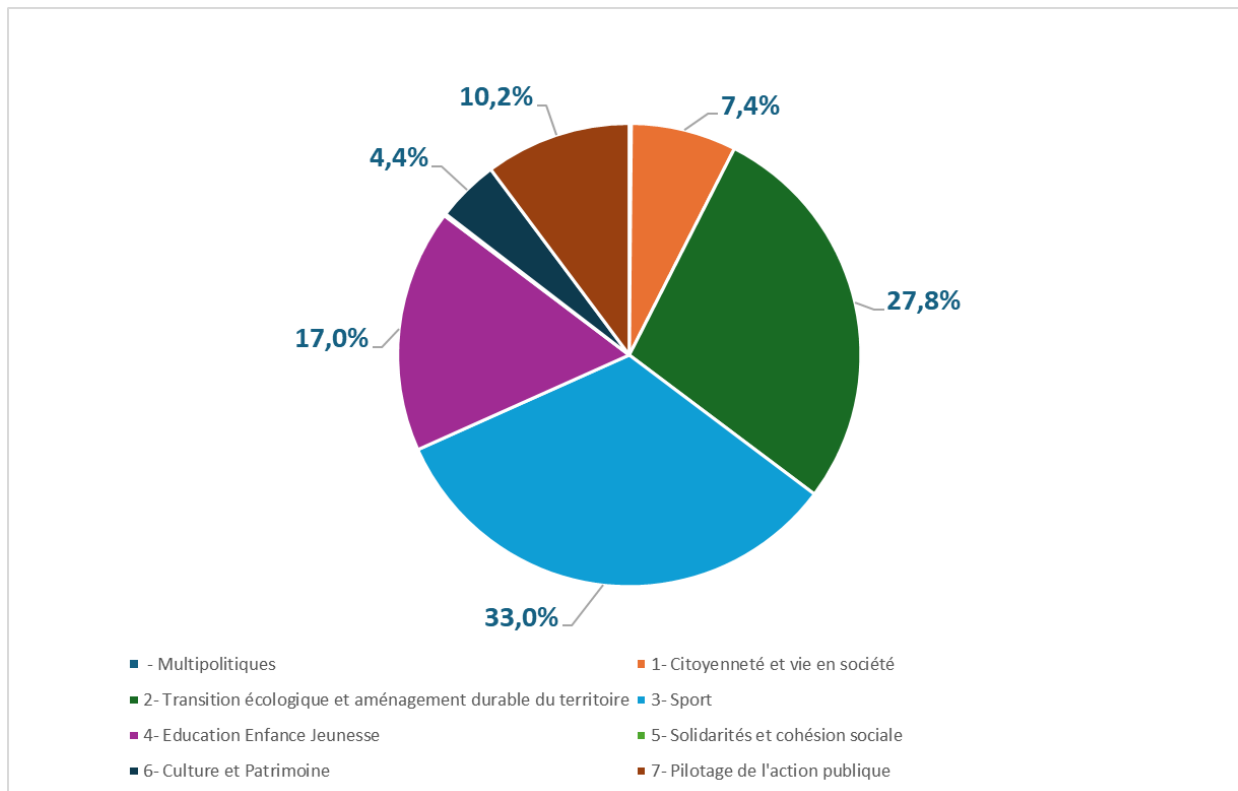
Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 076-217604750-20260212-DCM2026011-DE

	CA 2020	CA 2021	CA-2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 PREV	BP 2026	PPI Cumul 2020-2026
- Multipolitiques		- €				6 300 €	9 680 €	15 980 €
1- Citoyenneté et vie en société	2 000 €	45 834 €	216 392 €	251 396 €	254 328 €	9 463 €	41 202 €	820 615 €
2- Transition écologique et aménagement durable du territoire	421 128 €	353 802 €	271 036 €	806 294 €	323 097 €	339 038 €	584 433 €	3 098 828 €
3- Sport	6 345 €	51 722 €	378 058 €	2 430 180 €	152 687 €	602 591 €	66 246 €	3 687 829 €
4- Education Enfance Jeunesse	1 228 052 €	430 894 €	15 496 €	53 070 €	59 996 €	106 501 €	1 010 €	1 895 019 €
5- Solidarités et cohésion sociale		- €	- €	16 893 €			- €	16 893 €
6- Culture et Patrimoine		1 344 €	168 554 €	235 060 €	3 510 €	- €	79 053 €	487 522 €
7- Pilotage de l'action publique	71 574 €	226 960 €	78 746 €	367 777 €	162 727 €	152 349 €	78 396 €	1 138 528 €
	1 729 099 €	1 110 556 €	1 128 283 €	4 160 670 €	956 344 €	1 216 241 €	860 020 €	11 161 214 €



III. RATIOS LEGAUX

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 076-217604750-20260212-DCM2026011-DE

Synthèse des ratios financiers.

Ratios	Type de ratios	6262 hbs		6281 hbs		6371 hbs	
		BP 2023		BP 2024		BP 2025	
		Métropole - de 5 000 à 9 999	FSP	Métropole - de 5 000 à 9 999	FSP	FSP	FSP
R1. Dépenses réelles de fonctionnement / population	Ratios Légaux	1 055 €	969 €	1 136 €	946 €	965,59 €	965,88 €
R2. Produit des impositions directes / population	Ratios Légaux	588 €	607 €	562 €	631 €	684,14 €	719,59 €
R3. Recettes réelles de fonctionnement / population	Ratios Légaux	1 270 €	1 180 €	1 212 €	1 069 €	1 058,84 €	1 068,44 €
R4. Dépenses d'équipement brut / population	Ratios Légaux	363 €	627 €	389 €	346 €	280,07 €	133,42 €
R5. Encours de la dette / population	Ratios Légaux	782 €	561 €	724 €	563 €	541,52 €	469,82 €
R6. Dotation globale de fonctionnement / population	Ratios Légaux	157 €	70 €	162 €	71 €	70,89 €	69,43 €
R7. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement - ratio rigidité	Ratios Légaux	56,40%	58,58%	53,40%	62,69%	61,34%	61,75%
R9. MAC : Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	89,60%	90,55%	87,80%	97,11%	94,92%	95,54%
R10. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	28,60%	53,14%	34,80%	32,37%	26,45%	12,49%
R11. TX Endettement : Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	61,60%	47,56%	59,70%	52,75%	51,14%	43,97%

* Ratios des strates (nationale et commune) données consolidées 2024 DGFIP

Fait à Franqueville-Saint-Pierre, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre
Le 17 février 2026

Le Maire,
Bruno GUILBERT



La Secrétaire de séance,
Maryse BETOUS

Cette délibération est signée électroniquement.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.